

### Charles de Gaulle et le Moyen Orient après 1967: la lecture des événements politiques et leur influence sur la prise de position de De Gaulle en 1967

Crețanu, Andrada

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

#### Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Crețanu, A. (2016). Charles de Gaulle et le Moyen Orient après 1967: la lecture des événements politiques et leur influence sur la prise de position de De Gaulle en 1967. *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, 16(1), 85-120. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-51668-3>

#### Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.de>

#### Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0>

# **Charles de Gaulle et le Moyen Orient après 1967**

## **La lecture des événements politiques et leur influence sur la prise de position de De Gaulle en 1967**

ANDRADA CREȚANU

### *Introduction*

Parmi les conséquences politico-diplomatiques de la Deuxième guerre mondiale la création de l'État d'Israël est l'une des plus importantes. Dès le lendemain de sa création, en 1948, le monde fut confronté à la « question israélo-arabe » puisque la résolution de partage des Nations Unies (1947) n'avait pas été acceptée par les États arabes. Désormais, toutes les grandes puissances et, nous pouvons même dire, tous les États de l'ONU avaient pris une position par rapport au conflit israélo-arabe. Parmi les grandes puissances, la France fut, de 1948 à 1967, un pays « ami et allié d'Israël », tout en animant, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, une vraie politique arabe. Ce n'est, d'ailleurs, que le 20 mai 1949, soit une année après la proclamation de l'État hébreu, que la France allait reconnaître *de jure* le nouvel État, retard lié à la question du dédommagement pour les biens religieux français détruits pendant la guerre d'Indépendance. Tout en préservant les relations étroites que la IV<sup>e</sup> République avait établies avec l'État hébreu, dès son arrivée au pouvoir, le général de Gaulle avait essayé de rétablir l'équilibre en ce qui concerne les relations de la France avec les Israéliens et les Arabes. À ce propos, De Gaulle jugeait exagérée la collaboration franco-israélienne dans des domaines qui tenaient de la sécurité nationale, comme le domaine militaire ou nucléaire :

« Je mets un terme à d'abusives pratiques de collaboration établies sur le plan militaire, depuis l'expédition de Suez, entre Tel-Aviv et Paris et qui introduisent en permanence des Israéliens à tous les échelons des états-majors et des services français »<sup>1</sup>.

De ce fait, après 1958 et, notamment après 1962, l'année de l'indépendance algérienne, la France du général de Gaulle allait donner une nouvelle direction aux relations entre la France et Israël, en renouant, en même temps, les relations avec les Arabes. L'année 1967 représentait, à notre avis,

---

<sup>1</sup> Charles De Gaulle, *Mémoires d'espoir*, t. 1, Paris, Éditions Rencontre, 1970, p. 281.

pour de Gaulle l'occasion de prouver aux États arabes sa solidarité et, en même temps, de montrer aux États-Unis que la France n'allait pas suivre une politique dictée par Washington, d'autant plus que de Gaulle a affirmé plusieurs fois que la France, pour préserver son indépendance, devrait s'échapper à « l'hégémonie » américaine. Cette volonté de jouer le rebelle vis-à-vis des Américains a trouvé son apogée une année plus tôt, en 1966, lorsque, à travers une lettre envoyée au président Johnson, de Gaulle décide :

« de recouvrer sur son territoire l'ancien exercice de sa souveraineté, actuellement entamée par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation habituelle qui est faite de son ciel, de cesser sa participation aux commandements intégrés et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN »<sup>2</sup>.

En tout cas, le but ultime du président français était d'éviter à tout prix une guerre au Moyen Orient, qui, selon lui, allait déboucher sur une troisième guerre mondiale<sup>3</sup>. Comme le note Serge Bernstein :

« Désormais, la politique proche-orientale de Paris consiste à tenir la balance égale entre les Israéliens et les Arabes, en dissuadant les uns et les autres de toute tentative d'agression. C'est dans ce contexte qu'intervient la guerre des Six-Jours qui va faire voler en éclats le fragile équilibre de la politique française et permettre à de Gaulle d'officialiser ce renversement d'alliance qui n'ose pas dire son nom »<sup>4</sup>.

Dans ce cadre, ce qui va retenir notre attention est la position de de Gaulle après la victoire israélienne lors de la guerre des Six Jours, en 1967. En menant une politique visant à éviter le recours aux armes au Moyen Orient, de Gaulle a toujours opté pour la formule diplomatique classique de la « concertation des Quatre »<sup>5</sup> afin de résoudre les tensions dans cette partie du monde. Néanmoins, en juin 1967, ses prises de position n'ont pas d'impact sur l'État hébreu qui a décidé d'ouvrir les hostilités contre l'Égypte de Nasser. Par conséquent, de Gaulle agit conformément à ce qu'il avait déclaré auparavant, c'est-à-dire, il accuse Israël d'être l'agresseur. De plus, le 27 novembre 1967, soit six mois après le conflit, le président français décide d'organiser une conférence de presse pour s'exprimer sur les principaux événements de la scène

<sup>2</sup> Paul-Marie de la Gorce, « Le général de Gaulle et les États-Unis », *Espoir*, no. 136, 2003, disponible sur le site de la Fondation Charles de Gaulle : <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/dossiers-thematiques/de-gaulle-et-le-monde/de-gaulle-et-les-etats-unis/analyses/le-general-de-gaulle-et-les-etats-unis.php>.

<sup>3</sup> Elie Barnavi, « Israël et la France : des relations en dents de scie », dans Alain Dieckhoff, *L'Etat d'Israël*, Fayard, Paris, 2008, p. 356.

<sup>4</sup> Serge Bernstein, « De Gaulle, Israël et les Juifs », dossier « La guerre des Six Jours », *L'Histoire*, no. 321, mai 2007, p. 44.

<sup>5</sup> Henry Laurens, « La diplomatie française dans le conflit israélo-arabe (1967-1970) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, no. 96, 2009/4, pp. 3-11, p. 4.

internationale. Lors de cette conférence, il s'est exprimé au sujet de la situation au Moyen Orient en reprenant ses critiques envers la politique israélienne. Même si sa position sur les événements de l'été 1967 était déjà connue, les paroles prononcées lors de cette conférence ont suscité l'étonnement et l'indignation de l'opinion publique mondiale<sup>6</sup>.

Plusieurs raisons ont motivé le choix de notre sujet : d'abord, la guerre des Six Jours fut un moment clé dans l'action menée par de Gaulle en vue de restaurer la grandeur et le prestige de la France à l'échelle mondiale. Ce fut le moment où de Gaulle a opté pour une position singulière au sein des pays occidentaux afin d'affirmer l'indépendance française par rapport aux autres grandes puissances, notamment par rapport aux États-Unis, mais aussi pour se rapprocher des Pays arabes, dont les relations avec la France se trouvaient affaiblies à cause des guerres de décolonisation. Ensuite, l'année 1967 fut un tournant dans l'histoire du Moyen Orient. Cette année pèse encore aujourd'hui sur la géopolitique de la région, car la Cisjordanie devient un territoire sous administration militaire israélienne et les revendications palestiniennes évoluent progressivement vers le renoncement au projet d'une Grande Palestine et d'une solution de deux États pour deux peuples.

Néanmoins, pourquoi une analyse du discours gaullien sur la Guerre des Six jours à la lumière d'une guerre déjà finie, à savoir la guerre d'Algérie et une autre pas achevée encore, mais dont les belligérants n'y avaient pas été impliqués, soit la guerre de Vietnam ? La guerre menée par les États-Unis au Vietnam faisait partie du contexte historique auquel de Gaulle fait référence expressément dans son exposé sur les événements de Proche Orient. En plus, c'est de Gaulle lui-même qui voit une liaison entre les deux guerres, en accusant les États-Unis d'en être le responsable indirect. En ce qui concerne la guerre d'Algérie en relation avec celle de 1967, même si le rapport entre les deux guerres n'est pas évident, les paroles du Général, qui explique la reprise de la politique d'amitié avec les peuples arabes grâce à la fin de l'affaire algérienne, nous ont encouragé d'y saisir les raisons de son attitude envers Israël.

La guerre des Six Jours est aussi l'événement qui montre l'évolution révélant du sens, chez de Gaulle de différents concepts politiques qu'il avait utilisés dans ses discours sur les trois guerres prises en discussion. Ainsi, notre étude entame l'analyse de la façon dont de Gaulle met en contexte l'usage de certains concepts, autrement dit, la manière dont l'acceptation des notions comme « occupation », « immigration », « intervention étrangère » etc, change dans la pensée gaullienne d'un événement à l'autre. À partir du célèbre discours prononcé six mois après le conflit israélo-arabe, nous allons approfondir les

---

<sup>6</sup> Ministère des Affaires Etrangères, Commission des Archives Diplomatiques – Direction des Archives, *Documents diplomatiques français 1967 Tome II (1<sup>er</sup> juillet-29 décembre)*, Peter Lang, Paris, 2008, p. 694.

principaux concepts employés par le président français et comparer le sens donné en 1967 avec celui attribué dans le contexte de la guerre d'Algérie et du Vietnam. Notre source principale est le discours filmé prononcé lors de la conférence de presse du 27 novembre 1967. Comme nous l'avons déjà annoncé, l'article se concentre sur le contexte historique, que ce soit d'avant ou d'après la guerre. De ce fait, nous prenons comme sources aussi d'autres discours gaulliens comme les discours de la guerre d'Algérie et le discours du Phnom-Penh, portant sur la guerre du Vietnam.

Ainsi, notre travail est inédit dans la mesure où nous proposons une analyse complexe qui tient compte tant de la forme que du contexte historique du discours. Sans laisser transparaître un changement d'avis politique, puisque son discours sur les événements au Moyen Orient ne change pas, la pensée politique de de Gaulle opère un changement dont les causes sont à chercher dans la question algérienne. Sa réticence envers la politique étrangère des États-Unis, notamment en ce qui concerne le problème vietnamien, contribua, elle-aussi, à ce changement.

En ce qui suit, nous allons poursuivre notre analyse sur la mise en relation des trois guerres, à savoir la Guerre des Six Jours et la Guerre d'Algérie d'un part et la Guerre des Six Jours et la Guerre de Vietnam d'autre part. Avant cela, nous allons présenter brièvement la littérature concernant les discours gaulliens, mais aussi un court exposé sur la pensée du Général par rapport au sionisme et à la politique israélienne.

### *Les positions de de Gaulle et la littérature*

La bibliographie consacrée aux discours gaulliens en général conserve des lacunes, comparée à celle dédiée à de Gaulle, général et fondateur de la V<sup>e</sup> République Française, qui reste monumentale :

« Depuis bientôt quatre décennies, pas une année, pas un mois ne passent sans qu'un livre ne vienne ajouter une pierre, petit caillou ou imposant rocher, à l'auguste monument de papier consacré au général de Gaulle. Récits et analyses historiques, confidences de proches, mémoires de ministres, conversations de journalistes, romans vrais, ouvrages illustrés, bandes dessinées s'ajoutent les uns aux autres pour allonger sans cesse une bibliographie qu'il devient de plus en plus difficile de maîtriser entièrement... »<sup>7</sup>

Simone Bonnafous et Dominique Willems, dans leur *Etat présent des études sur le discours gaulliste*, commentent cette disproportion :

---

<sup>7</sup> Benjamin Stora, *Le Mystère de Gaulle. Son choix pour l'Algérie*, Robert Laffont, Paris, 2009, p. 7.

« ... nous voudrions souligner la minceur des études consacrées au discours de de Gaulle, comparée surtout au volume de l'œuvre, ainsi que la fragilité des interprétations avancées, quand elles ont le mérite d'exister. »<sup>8</sup>.

Les auteurs de l'étude ci-avant mentionnée identifient les textes qui portent sur les discours de de Gaulle, en définissant quatre modalités de les aborder<sup>9</sup>. On peut étudier ces discours du point de vue stylistique<sup>10</sup>, du point de vue de l'analyse statistique<sup>11</sup>, de la perspective des « champs notionnels » abordés par S. Schenker en 1973 et il y a aussi l'approche représentée par les deux articles de D. Maldidier, de 1971, sur les élocutions concernant la guerre d'Algérie.

Néanmoins, les travaux mentionnés concernent notamment le champ linguistique, en se concentrant sur le langage utilisé, la fréquence de certains mots ou le rythme. Nous voulons analyser le discours gaullien prononcé lors de la guerre des Six Jours en mettant ces paroles dans leur contexte géopolitique et historique, car ces dimensions marquent profondément à la fois leur sens et leur réception. À notre connaissance, Raymond Aron est le seul à avoir analysé ce discours dans son livre paru en 1968, *De Gaulle, Israël et les Juifs*. En effet, le livre dépasse le cadre de l'analyse du discours et rentre dans la catégorie des réactions par le biais de son caractère polémique<sup>12</sup>. L'impact que les paroles du Général ont eu sur Aron est exprimé par la petite phrase qui, selon Dieckhoff, s'inscrit dans le pathos stylistique :

« ... l'éventualité même de la destruction de l'Etat d'Israël me blesse jusqu'au fond de l'âme »<sup>13</sup>.

<sup>8</sup> Simone Bonnafous, Dominique Willems, « État présent des études sur le discours gaulliste », *Mots*, no. 4., mars 1982, Abus de mots dans le discours. Désabusement dans l'analyse du discours, pp. 171-180/p. 178;

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 172.

<sup>10</sup> Jean Laurin, *Le rythme dans les discours du général de Gaulle en 1964* ou Jean Roche, *Le style des candidats à la présidence de la République*, étude quantitative de stylistique, publié en 1971 ; de J.-F. Revel, *Le style du Général* ; K.-J. Idstein, *De Gaulle écrivain* ; Adrien Le Bihan, *De Gaulle écrivain*.

<sup>11</sup> J.-M. Cotteret, R. Moreau, *Recherches sur le vocabulaire du général de Gaulle. Analyse statistique des allocutions radiodiffusées 1958-1965* ; M. Collin-Platini, *Une analyse linguistique des discours de de Gaulle* ; Thierry Herman, *Le fil du discours : analyse rhétorique et textuelle des messages de guerre du Général de Gaulle (1940-1945)*.

<sup>12</sup> Alain Dieckhoff, Raymond Aron – « Essais sur la condition juive contemporaine ». Textes réunis et annotés par Perrine Simon-Nahum, *Revue française de science politique*, vol. 39, no. 6, 1989, pp. 907-909/p. 907.

<sup>13</sup> Raymond Aron, « De Gaulle, Israël et les Juifs », dans *Essais sur la condition juive contemporaine*, Tallandier, Paris, 2007, p. 67.

Même si les remarques du président français n'ont fait allusion ni à la possibilité d'anéantir l'État hébreu, ni à des propos antisémites, Aron expose dans son livre des arguments pour accuser de Gaulle d'avoir emprunté le langage des antisémites français pour réhabiliter l'antisémitisme. Cette conférence de presse a amené Aron à revendiquer entièrement son judaïsme et à intervenir plus ouvertement dans les grands débats concernant le monde juif<sup>14</sup>.

En articulant sa démonstration autour des deux postulats, l'impartialité de la politique française dans le conflit du Moyen Orient et l'utilisation du concept de « peuple juif » par de Gaulle, Aron se trouve pourtant dans un dilemme :

« En un sens, De Gaulle est plus sioniste que lui puisqu'il tend à faire du peuple juif une unité politique, ce que lui n'admet pas tout en se réservant le droit d'être sympathisant de la cause israélienne... »<sup>15</sup>.

Outre le livre d'Aron, les travaux portant sur la conférence de presse du Général de Gaulle de novembre 1967 se résument à quelques articles qui le traitent, soit dans le contexte des relations franco-israéliennes et non pas comme le sujet central, soit comme le moment de la rupture entre la France et Israël. De ce fait, le travail aronien reste l'œuvre charnière lorsqu'on cherche de la bibliographie pour étudier le moment 27 novembre 1967 du point de vue des relations franco-israéliennes. Or, notre travail veut dépasser le récit historique. Nous ne voulons pas forcément poursuivre une interrogation sur les raisons qui ont amené de Gaulle à refroidir les relations avec l'État hébreu. En partant de l'hypothèse que de Gaulle accorde des sens nouveaux aux concepts en fonction du contexte historique, nous voulons examiner quels ont été les événements qui montrent ce changement conceptuel. Pour cela, nous allons analyser de nouveau le discours gaullien prononcé lors de la guerre des Six Jours. Donc, notre approche a l'ambition de fournir une nouvelle interprétation où le contexte n'a pas seulement le rôle d'expliquer les faits mais aussi les idées ou les concepts.

Outre les travaux sur l'analyse pure et dure des discours gaulliens, il y en a aussi d'autres qui comparent la guerre des Six Jours avec celle d'Algérie. La comparaison entre l'affaire algérienne et ce qui s'était passé en 1967 a été élaborée par Uri Ben-Eliezer<sup>16</sup>. Il avait comparé les deux guerres, tout en essayant de répondre à sa question concernant la possibilité d'y arriver un coup d'État militaire en Israël. Ainsi, selon Ben-Eliezer, les deux cas sont comparables puisqu'il y a des similarités significatives. Depuis 150 ans, l'Algérie était considérée comme un organe vital de la police française et

<sup>14</sup> Alain Dieckhoff, « Essais...cit. », p. 908.

<sup>15</sup> Henry Laurens, « Raymond Aron analyste du conflit israélo-arabe », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, no. 96, 2009/4, pp. 22-27/p. 25.

<sup>16</sup> Uri Ben-Eliezer, « Is a Military Coup Possible in Israël? Israel and French-Algeria in Comparative Historical-Sociological Perspective », publié dans *Theory and Society*, vol. 27, no. 3, Jun. 1998, pp. 311-349.

connue sous le nom de « la France de l'outre-mer », tout comme de nombreux Israéliens considèrent les territoires conquis en 1967 comme partie intégrante d'Israël. Il y a des colons en Algérie Française aussi qu'il y a dans les territoires occupés. Dans les deux cas, les mouvements de libération nationale, le FLN (Front de libération nationale) et l'OLP (Organisation de libération de la Palestine), étaient soutenus par une lutte populaire qui comprenait des femmes et des enfants, rebellés contre les occupants. Dans les deux cas, les conséquences furent les brutalités et les effusions de sang ; tous ceux impliqués – l'armée, « les habitants » et les colons – avaient payé un lourd tribut. Ni même l'occupant n'a réussi à faire fructifier un avantage militaire prononcé en succès politique. Encore plus frappant, dans les deux cas un leader politique puissant, avec un livret militaire impeccable, – De Gaulle en France, Rabin en Israël – a lancé des négociations avec le plus implacable ennemi de son pays. Il y avait plusieurs tentatives de tuer de Gaulle pour tenter de mettre fin à la décolonisation, tout comme l'assassin de Rabin voulait renverser le processus de rétablissement de la paix politique, qui a entraîné le retrait des territoires.

Néanmoins, nous n'avons pas trouvé de travaux portant sur la liaison que nous avons fait entre l'attitude gaullienne lors de la Guerre des Six jours et celle de la Guerre de Vietnam. Compte tenu de ces considérations, nous voulons exposer la relation entre de Gaulle et les Juifs afin d'établir que son attitude ne fut pas la conséquence d'un antisémitisme endormi mais d'un calcul utilitariste.

### *La pensée gaullienne par rapport au sionisme : quelques considérations introductives*

En guise d'introduction, nous utilisons à ce propos les travaux d'Antoine Coppolani, professeur d'histoire contemporaine ; celui-ci fait une analyse sur la pensée gaullienne par rapport au sionisme, en insistant sur la période de la Deuxième Guerre Mondiale et sur la relation entre de Gaulle et Albert Cohen, écrivain suisse d'origine juive qui s'était engagé pendant la Deuxième Guerre Mondiale à la défense des Juifs. Cohen se ralliait au sionisme à travers la *Revue juive* dont il fut l'initiateur en 1924 et où il promut la renaissance du peuple juif et la nécessité du sionisme<sup>17</sup>. En voulant faire de sa revue « le centre intellectuel d'Israël renaissant »<sup>18</sup>, Cohen l'utilisa comme instrument pour la défense du sionisme contre l'assimilation : « L'assimilation,

<sup>17</sup> Antoine Coppolani, « Albert Cohen, Charles de Gaulle et le Sionisme », *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, vol. 33, no. 3, Fall 2007, pp. 527-538, published by: Berghahn Books Article Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/41299425>, pp. 529-530.

<sup>18</sup> Jean Blot, *Albert Cohen*, Balland, Paris, 1986, p. 100, cité par Antoine Coppolani, « Albert Cohen...cit. ».



c'est la mort, le sionisme, c'est la vie »<sup>19</sup>. Même si la revue n'allait paraître que pendant une année, Cohen resta engagé pour la cause sioniste et quelques années plus tard, fut nommé conseiller politique de l'Agence juive pour la Palestine à Paris où il reçut la mission de contacter les gouvernements en exil, au cours de laquelle il rencontra les représentants de la France Libre. Ce fut seulement en août qu'il rencontra Charles de Gaulle<sup>20</sup>. Même si de Gaulle avait déjà été légitimé par le gouvernement britannique, les sionistes ne lui faisaient trop confiance à cause de sa réputation comme officier de droite maurassienne. Le rapprochement de la France libre de de Gaulle et l'Agence juive de Cohen surgit dans le contexte de la question syrienne. Les deux s'étaient mis d'accord sur le fait qu'il fallait une intervention militaire en Syrie qui allait unir les gaullistes et les sionistes afin d'éviter qu'elle ne tombe sous contrôle de l'Axe. Ainsi, comme Coppolani le note-t-il :

« La campagne de Syrie en 1941 constitue sans doute le meilleur exemple de la coopération entre gaullistes et sionistes durant la guerre. Pour de Gaulle cette coopération servit, plus tard, à prouver qu'il était l'ami d'Israël »<sup>21</sup>.

À cet épisode, nous ajoutons la rencontre entre de Gaulle et Cohen, dont le rapport à l'Exécutif sioniste fut favorable au Général :

« Du sionisme le général m'a parlé avec une sympathie qui ne m'a pas paru conventionnelle. Il a visité la Palestine- en 1931 si je me souviens bien- et il a pu voir personnellement non réalisations. Je cite une phrase de lui : ' J'éprouve pour le sionisme de la sympathie et de l'admiration '...Le général s'est trouvé amené à me dire ceci, que je répète à peu près textuellement : après la guerre, il est possible que je sois en mesure de vous être utile en ce qui concerne la question juive et celle du Foyer National Juif. En tel cas, je serais prêt à vous donner mon appui. Je n'oublie pas les services qu'on me rend »<sup>22</sup>.

Ainsi, la collaboration dans la campagne de Syrie et les échanges des opinions entre les deux dirigeants engagés dans la guerre de même côté, représentent l'argument contre l'accusation d'antisémitisme, voire antisémitisme du premier président de la République Française.

En outre, de Gaulle exposa son analyse concernant la « question juive » lors d'une rencontre avec Cohen. Pour lui, le problème juif :

<sup>19</sup> Antoine Coppolani, « Albert Cohen...cit. », p. 530.

<sup>20</sup> Albert Cohen, « Notes sur mes entretiens avec M. de Saint André en date des 16 et 18 juillet 1940 », Londres, 18 juillet 1940, Archives Centrales du Sionisme, Jérusalem-Atelier Albert Cohen, Paris, p. 100, cité par Antoine Coppolani, « Albert Cohen...cit. », p. 532.

<sup>21</sup> Antoine Coppolani, « Albert Cohen...cit. », p. 534.

<sup>22</sup> *Ibidem*, p. 536.

« ...se pose plus ou moins régulièrement à chaque période de malaise économique et social, lorsque la majorité cherchant à la fois une explication et un responsable hors d'elle, est trop heureuse de trouver la cause de ses malheurs dans une minorité sans défense et dissemblable »<sup>23</sup>.

Cette affirmation nécessite un commentaire à posteriori. Nous y voyons une caractérisation des Juifs comme étant « une minorité sans défense et dissemblable ». En 1940, en pleine guerre mondiale, de Gaulle vit les Juifs comme une catégorie sociale défavorisée et susceptible d'être la victime des attaques de la majorité. Néanmoins, presque trente ans après, en 1967, il changea totalement d'avis et les Juifs devenaient « un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur ». Nous remarquons que, selon de Gaulle, les Juifs, en tant que minorité, peuvent être vus comme un groupe faible mais, du moment où ils se sont rassemblés dans un État, ils devenaient un peuple fort et imposant. Pourtant, la caractérisation des Juifs lors de la conférence de presse de 1967 est accompagnée par la formule « les Juifs, jusqu'alors dispersés, et qui étaient restés ce qu'ils avaient été de tout temps ». Cela donne aux paroles de De Gaulle une valeur universelle, en les transformant en stéréotypes. Mais, comment peuvent les Juifs être « un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur » depuis toujours si en 1940, les mêmes Juifs avaient été catalogués de groupe minoritaire « sans défense » par la même source/le même émetteur ..? Donc, l'image que de Gaulle se faisait des Juifs se métamorphose au fil du temps, en s'inscrivant parmi les autres conceptions que nous analysons et qui changent chez de Gaulle en fonction du contexte historique. En tout cas, il ne s'agit pas d'un antisémitisme chez de Gaulle, mais son attitude lors de la guerre des Six Jours témoigne d'une politique étrangère menée à servir les intérêts de la France. Tout en soutenant l'existence de l'État hébreu, de Gaulle s'en éloignait à partir de l'achèvement de l'indépendance de la plus chère des colonies françaises<sup>24</sup>. À ses yeux, la France devait regagner son influence dans le Tiers Monde et notamment dans les pays où elle en avait réjoui auparavant, tels que les pays de l'Afrique du Nord ou du Moyen Orient :

« Au Moyen-Orient, nos affaires sont, d'abord, au plus bas. Car la crise algérienne et celle du canal de Suez nous ont fermé l'accès de l'ensemble des pays arabes. Dans cette région où, depuis toujours, la France fut présente et active [...]. Tout nous commande de reparaître au Caire, à Damas, à Amman, à Bagdad, à Khartoum »<sup>25</sup>.

<sup>23</sup> Albert Cohen, « Notes sur mon entretien du 9 août 1940 avec le Général de Gaulle », Londres, 11 août 1940, Archives Centrales du Sionisme, Jérusalem-Atelier Albert Cohen, Paris, p. 2, cité par Antoine Coppolani, « Albert Cohen...cit. », p. 535.

<sup>24</sup> « L'Algérie c'est la France », François Mitterrand, Ministre de l'Intérieur, citées par le Colonel Pierre Biasi, *Du feu à l'incendie*, Publibook, Paris, 2009, p. 41.

<sup>25</sup> Alfred Grosser, *Affaires extérieures. La politique de la France, 1944-1984*, Paris, Flammarion, 1984, cité par Elie Barnavi, « Israël et la France...cit. », p. 3.

Paris devait leur offrir une alternative à l'hégémonie russo-américaine et jouer le rôle de médiateur dans les régions sensibles du point de vue de la stabilité politique. Ainsi, la question israélo-arabe du Moyen Orient représentait pour de Gaulle l'occasion pour faire valoir ses idées lors de diverses rencontres avec les dirigeants des deux côtés.

Unes des rencontres que nous invoquons sont ceux entre le président de la République française et le Ministre syrien des Affaires Étrangères. Le 20 décembre 1966, le ministre syrien est reçu par de Gaulle. Lors de cette première visite, le Général exposa son opinion concernant la crise au Moyen Orient :

« Je vais vous parler sincèrement de la question d'Israël. Je vous rappelle que ce sont les Anglais, les Américains et les Russes qui ont constitué cet État. Nous n'y sommes pour rien et la France était dans une telle situation qu'elle ne pouvait jouer un rôle actif dans cette affaire. De toute façon, croyez-moi, il faut considérer Israël comme un fait acquis et conserver la paix à tout prix dans le Moyen-Orient. D'ailleurs, pensez comme les terres arabes sont étendues, combien les Arabes sont nombreux. Il vous faut la paix pour pouvoir organiser et mettre en valeur. C'est sur ce problème de la mise en valeur que nous pouvons vous apporter notre aide...Je vous comprends mais je pense que l'objectif principal doit être le maintien de la paix ; l'existence d'Israël est, comme je vous l'ai dit, un fait acquis. Quand Israël exagère, nous lui demandons de ne pas exagérer, et nous avons la même attitude envers les pays arabes »<sup>26</sup>.

Même si le Général libérait la France de toute responsabilité dans la création d'Israël, pour se rapprocher du côté arabe, il faisait savoir au ministre syrien qu'Israël est « un fait acquis ». De plus, il anticipait les arguments de Ben Gourion<sup>27</sup> afin de convaincre les Arabes de laisser Israël exister en invoquant l'ampleur de leurs territoires. Ensuite, il insistait sur l'importance de conserver la paix dans cette région-là. Pour le général, la cohabitation pacifique représentait la seule solution viable pour les deux parties. En effet, l'intention du président français était de jouer le médiateur entre Arabes et Juifs et de conserver une position équilibrée, tel qu'on peut saisir de sa dernière phrase : « Quand Israël exagère, nous lui demandons de ne pas exagérer, et nous avons la même attitude envers les pays arabes ».

La deuxième rencontre entre de Gaulle et le ministre syrien a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 1967, soit seulement quatre jours avant l'éclatement du conflit. Le ministre est envoyé de Damas spécialement pour faire savoir à de Gaulle la position syrienne :

---

<sup>26</sup> MAE, secrétariat général, entretiens et messages, 29, cité par Henry Laurens, « La diplomatie française dans le conflit israélo-arabe (1967-1970) », Matériaux pour l'histoire de notre temps, no. 96, 2009/4, pp. 3-11.

<sup>27</sup> Ben Gourion utilisa les mêmes arguments dans la lettre qu'il écrivit à de Gaulle en décembre 1967.

« La situation est très grave et c'est pourquoi les responsables de Damas m'ont envoyé vous exposer notre point de vue. Nous ne sommes pas contre les Juifs en tant que Juifs, car nous sommes des Sémites comme eux. Mais nous sommes contre le sionisme international qui, avec l'aide de la Grande Bretagne, de l'Amérique et de la Russie, a créé l'État d'Israël dans un pays arabe. Cette création constitue une agression permanente contre les Arabes »<sup>28</sup>.

Ainsi, pour la Syrie et pour tous les autres États arabes, Israël fut implanté dans un pays arabe, ce qui rendait impossible qu'ils acceptassent son existence. De plus, le ministre reprenait ce que de Gaulle lui avait dit lors de leur première rencontre, soit le fait que ce furent les Britanniques, les Américains et les Russes qui ont créé l'État hébreu. Or, cette affirmation dénote le fait que les Arabes croyaient dans la politique arabe de la France du Général, qu'ils le considéraient leur ami. Cela est affirmé aussi par les visites entre les dirigeants arabes et le président français.

Le compte rendu de cette rencontre expose le dialogue entre de Gaulle et le ministre syrien dont on remarque les répliques suivantes :

« Le Général : Vous attaquez ou vous n'attaquez pas ?

Le Ministre : Nous n'attaquons pas si je veux vous assurer que jusqu'à présent la République arabe syrienne n'a pris que de mesures purement défensives.

Le Général : ...Vous, les Arabes, vous êtes nombreux et vous êtes ressemblés. Mais il vous manque beaucoup de choses. Si vous avez affaire à Israël, cela fera des morts et n'y aura pas de solution durable. Si vous voulez détruire Israël, je pense que votre situation sera moins bonne, car beaucoup de pays pensent qu'il faut trouver un arrangement. Israël est un peuple. Nous, Français, ne l'avons pas créé en tant qu'État, comme vous l'avez dit, ce sont les Américains, les Anglais et les Russes qui l'ont créé. Mais il existe, il s'est organisé, il a travaillé. Nous n'approuvons pas ses exagérations, et nous n'approuvons pas les raids qu'il fait chez vous. Si vous voulez le détruire, vous aurez beaucoup de gens dans le monde qui seront contre vous. Mais si Israël prend l'initiative des hostilités, s'il détruit Damas, beaucoup de gens ne l'approuveront pas. Vous avez tout à gagner à être patients. Dans de nombreux domaines, vous réalisez de grands projets, mais si vous faites la guerre, vous les compromettez beaucoup »<sup>29</sup>.

Nous observons que de Gaulle reprend l'argument du non-engagement de la France dans la création de l'État hébreu. Néanmoins, il avertit les Arabes que l'existence d'Israël est indiscutable et qu'ils ont beaucoup à perdre s'ils continuent avec leur but de le détruire. De plus, nous observons que de Gaulle conseillait les Arabes à être patients. Pourquoi être patients ? Attendre qu'Israël attaque ? C'était ça que le Général leurs a suggéré. De Gaulle fut déjà convaincu que la situation au Moyen Orient allait déboucher sur une guerre.

<sup>28</sup> Ministère Des Affaires Etrangères, Commission des Archives diplomatiques – Direction des Archives, *Documents diplomatiques français 1967*, tome I (1<sup>er</sup> janvier-1<sup>er</sup> juillet), Peter Lang, Paris, 2008, p. 599.

<sup>29</sup> *Ibidem*, p. 600.

Étant donné que Paris avait annoncé qu'il allait accuser le premier à ouvrir les hostilités dans cette région, on peut comprendre que, par ce conseil d'être patients, de Gaulle s'incline vers les Arabes. Cependant, il avait dit la même chose à Abba Eban, le chef de la diplomatie israélienne, le 24 mai 1967 :

« Ne faites pas la guerre ! En aucun cas ne soyez les premiers à ouvrir les hostilités »<sup>30</sup>.

Donc, le fait que de Gaulle a dit la même chose aux deux parties, fait preuve de la véracité de son intention d'être le médiateur dans la région et d'éviter la guerre entre Israël et ses voisins, une guerre qui, selon lui, allait déboucher sur une troisième guerre mondiale. Comme l'explique Lacouture :

« [...] dans les mois qui précèdent la crise de 1967, la diplomatie gaullienne se définit, au Proche-Orient, par une cordialité contrôlée à l'égard d'Israël, incité à la prudence mais constamment réapprovisionné en armes, et par un rapprochement très progressif, mais global, avec le monde arabe »<sup>31</sup>.

Même si de Gaulle a freiné la collaboration étroite entre la France et l'État hébreu, qu'il avait jugée exagérée, surtout en matière de la défense et dans le domaine nucléaire, il n'a cessé de l'approvisionner en armes, jusqu'à la veille de la guerre. En fait, paradoxalement, Israël a gagné la guerre avec les armes françaises. Néanmoins, la décolonisation a relancé le rapprochement avec le monde arabe, qui n'allait pas être accepté par les Arabes sans un détachement d'Israël. C'est dans ce contexte qu'intervient la guerre des Six Jours, que représentait pour de Gaulle l'occasion de montrer à quel point avait-il repensé sa politique. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un changement d'avis, mais d'une conceptualisation différente des notions qui caractérisaient sa pensée politique. En ce qui suit, nous allons voir comment les événements majeurs de sa présidence, tels que la guerre d'Algérie ou la rivalité avec les États-Unis (renforcée lors de la Guerre de Vietnam), ont eu un impact sur la métamorphose des concepts. Nous tenons à préciser que le choix de ces deux dimensions est dû au fait que de Gaulle y faisait référence lors de sa conférence de presse de novembre 1967, le fil rouge de notre travail. Tout comme nous l'avons déjà annoncé auparavant, pour notre étude, nous prenons en considération les discours gaulliens sur la Guerre d'Algérie, respectivement celui de Phnom-Penh, portant sur la Guerre de Vietnam, en les croisant avec le discours de 1967, pour rester dans la logique de l'analyse du discours comme méthode principale de recherche.

<sup>30</sup> Michel Bar-Zohar, *Histoire secrète de la guerre d'Israël*, Fayard, Paris, 1968, p. 113.

<sup>31</sup> Jean Lacouture, *De Gaulle. Le souverain*, t. 3, Paris, Le Seuil, 1986, p. 491.

### *La guerre des Six jours et la guerre d'Algérie*

En ce qui suit, nous allons procéder à l'analyse du discours du Général soutenu lors de la conférence de presse de 1967 à la lumière de la politique de la France à l'égard de l'Algérie, politique qui avait débouché sur une guerre d'indépendance entre 1954 et 1962. Même si de Gaulle ne compare pas explicitement la situation en Algérie et au Moyen Orient, il évoque dans son discours « l'affaire algérienne » et ce fait a attiré notre attention. Voici en quels termes il fait savoir qu'une fois ce souci résolu, la France avait repris les relations d'amitié avec les peuples arabes :

« D'autre part, une fois mis un terme à l'affaire algérienne, nous avons repris avec les peuples arabes d'Orient, la même politique d'amitié et de coopération qui avait été pendant des siècles celle de la France dans cette partie du monde ».

Ainsi, les Accords d'Evian, stipulant l'indépendance de l'Algérie, ont « exposé une relation historique nouvelle et unique, imaginative et inventive, entre une nation impériale et la plus intime de ses anciennes possessions coloniales »<sup>32</sup>. Ces Accords représentent donc la preuve du retour à la politique arabe de la France gaullienne<sup>33</sup>. Selon ceux-ci, entre 1963 et 1969, l'Algérie reçoit 72% de l'aide publique à destination du Maghreb et 22% de l'aide à la coopération du ministère des Affaires étrangères, ce qui atteste très bien le choix de privilégier l'Algérie par rapport au Maroc et à la Tunisie<sup>34</sup>. Le Général lui-même décrivait les relations franco-algériennes d'après l'indépendance comme étant un véritable modèle de relation de coopération : « Ce que la France et l'Algérie commencent à faire en commun est un exemple mondial »<sup>35</sup>. Ainsi, nous pouvons légitimement nous interroger sur les traces laissées par l'affaire algérienne dans la réaction du Général à la guerre des Six Jours. Notre intérêt ne porte pas sur la comparaison de deux situations historiques mais sur la lecture qu'en fait De Gaulle. De fait nous observons que, tout en utilisant les

---

<sup>32</sup> Phillip C. Naylor, *France and Algeria, A History of Decolonization and Transformation*, University Press of Florida, Florida, SUA, 2000, p. 46.

<sup>33</sup> À voir le texte des Accord d'Evian sur [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19620320&pageDebut=03019&pageFin=&pageCourante=03024](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19620320&pageDebut=03019&pageFin=&pageCourante=03024), consulté le 20 avril 2012.

<sup>34</sup> Jean-François Daguzan, « Les rapports franco-algériens, 1962-1992. Réconciliation ou conciliation permanente ? », *Politique étrangère*, 58<sup>e</sup> année, no. 4, 1993, pp. 885-896/p. 887.

<sup>35</sup> Charles De Gaulle, *Allocution de 26 mars 1962*, <http://www.ina.fr/fresques/de-gaulle/liste/recherche/themes/II/Colonisation%20et%20décolonisation?video=Gaulle00223#7-9-date-desc>, consulté le 15 décembre 2011.

mêmes concepts descriptifs, de Gaulle leur accorde une acception différente dans un cas et dans l'autre : sa pensée et sa grille de lecture changent.

Rappelons brièvement le changement dans l'attitude de De Gaulle par rapport à la crise algérienne. Notons d'abord que pour l'empire colonial français, l'indépendance de ses colonies était une chose inconcevable : « Les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'empire... »<sup>36</sup>. La France croyait fermement à sa politique d'assimilation des colonies en essayant de les faire intégrer politiquement et culturellement au territoire français. Nous nous souvenons des célèbres formules prononcées par plusieurs décideurs politiques français à l'égard de l'Algérie : « l'Algérie est partie intégrante de la France » ou « l'Algérie c'est la France »<sup>37</sup>. De plus, lors de la conférence du Général du 4 juin 1958, celui-ci affirmait que :

« Dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière, des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs »<sup>38</sup>.

La politique de Charles de Gaulle à l'égard du problème algérien avait été caractérisée par des prises de position très diverses et, en même temps, ambiguës. Si dans une première phase, le Général disait « Moi vivant, jamais le drapeau du FLN ne flottera sur l'Algérie »<sup>39</sup>, à la fin il concédait que « La conclusion du cessez-le-feu en Algérie [...] satisfait la raison de la France »<sup>40</sup>. Ainsi, au début, il avait entrepris une série d'actions censées maintenir l'Algérie sous administration française. Mentionnons d'abord le plan de Constantine, un programme économique qui, au but de cinq ans, devait résoudre les problèmes économiques de l'Algérie (construire des logements, distribuer des terres cultivables à la population, scolariser 500.000 enfants algériens, indexer les salaires pour qu'ils soient au même niveau que ceux de la métropole, etc.). À

<sup>36</sup> La Conférence africaine française, *Brazzaville : 30 janvier-8 février 1944*, Paris, Ministère des colonies, 1945, p. 32, en Tony Smith, « A Comparative Study of French and British Decolonization », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 20, no. 1, Jan. 1978, pp 70-102/p. 73.

<sup>37</sup> Déclarations de Pierre Mendès France, le président du Conseil de Ministres, et de François Mitterrand, Ministre de l'Intérieur, citées par le Colonel Pierre Biasi, *Du feu à l'incendie*, Publibook, Paris, 2009, p. 41.

<sup>38</sup> Charles De Gaulle, *Le discours du 4 juin 1958 à Alger*, disponible sur : <http://www.ina.fr/fresques/de-gaulle/liste/recherche/themes/II/Colonisation%20et%20décolonisation?video=Gaulle00011#5-9-date-desc>, consulté le 15 décembre 2011.

<sup>39</sup> Charles de Gaulle, cf. Mohand Aziri, « Benjamin Stora parle du ' choix ' du Général de Gaulle... pour l'Algérie », *El Watan*, Juin 2010.

<sup>40</sup> Charles De Gaulle, *Déclaration de 18 mars 1962*, disponible sur : <http://www.ina.fr/fresques/de-gaulle/liste/recherche/themes/II/Colonisation%20et%20décolonisation?video=Gaulle00076#4-9-date-desc>, consulté le 15 décembre 2011.

ceci s'ajoute le plan Challe, plan militaire basé sur le principe de la lutte à l'intérieur du pays : « combattre à l'intérieur du pays »<sup>41</sup>.

Au fur et à mesure du temps, le Général s'était rendu compte que l'Algérie française était une utopie et que la politique d'assimilation des Algériens, malgré son ancienneté centenaire, ne pouvait pas aboutir. Ainsi, en 1959, il a proposé aux Algériens l'autodétermination, devant être soumise au référendum et à condition d'une collaboration avec la France :

« Compte tenu de toutes les données algériennes, nationales, internationales du problème ; je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit proclamé aujourd'hui »<sup>42</sup>.

Ainsi, l'année 1959 marque un tournant décisif dans la gestion gaullienne du problème algérien. À partir de ce moment-là, de Gaulle se concentre vers un choix devenu évident et, en même temps, nécessaire : se désengager du « Sud » et repositionner le centre de gravité français en Europe puisque l'indépendance de la France comptait aux yeux de de Gaulle plus que le sort des colonies<sup>43</sup>. Par ailleurs, un autre facteur interne avait influencé de Gaulle dans son choix, le fait que la guerre était trop chère : « C'est qu'en effet, l'Algérie nous coûte, c'est le moins qu'on puisse dire, plus cher qu'elle nous rapporte »<sup>44</sup>, ce qui aurait pu empêcher la modernisation de la société française et la réaffirmation de la France comme grande puissance sur l'échiquier international. De ce fait, la politique de décolonisation du Général a abouti aux Accords d'Evian, signés le 18 mars 1962, qui ont mis fin à 8 années de guerre et à 132 années de présence administrative française sur le territoire de l'Algérie.

Retournons à présent à la mise en parallèle que nous avons annoncée. Le discours qui fait l'objet de notre analyse frappe par la manière dont, du point de vue narratologique, de Gaulle décrit le déroulement de la guerre des Six jours, à savoir en suivant les mêmes étapes qui correspondent à l'histoire franco-algérienne.

Ainsi, de Gaulle s'était rapporté aux événements de 1967 à travers une grille de lecture retraçant l'histoire franco-algérienne : l'occupation, l'immigration, la résistance, l'intervention des grandes puissances, l'évacuation

---

<sup>41</sup> Plan Challe, <http://www.ecpad.fr/wp-content/uploads/2010/06/planChalle.pdf>, consulté le 2 février 2012.

<sup>42</sup> Charles De Gaulle, *L'allocution radio-télévisée prononcée au Palais de l'Élysée le 16 septembre 1959*, <http://www.ina.fr/fresques/degaulle/liste/recherche/themes/11/Colonisation%20et%20décolonisation?video=Gaulle00043#2-9-date-desc>, consulté le 15 décembre 2011.

<sup>43</sup> Benjamin Stora, *Le Mystère de Gaulle. Son choix pour l'Algérie*, Robert Laffont, Paris, 2009, p. 92.

<sup>44</sup> Charles De Gaulle, *La conférence du 11 avril 1961* disponible sur <http://www.veronis.fr/discours/transcript/1961-04-11/DeGaulle>, consulté le 20 février 2012.



des territoires occupés et la reconnaissance *de iure et de facto* du nouvel État indépendant. Toutes ces étapes avaient été reprises par de Gaulle dans son discours, tout en substituant les acteurs principaux ; il ne s'agissait pas de la France et de l'Algérie, mais d'Israël et des territoires qu'il avait occupés lors des combats. Cependant, si la structure narrative reste la même, l'acception des différents concepts mentionnés a changé puisque la compréhension de l'histoire par de Gaulle s'était modifiée. Nous allons suivre le raisonnement de De Gaulle pas à pas, en nous appuyant également sur un certain nombre d'autres discours censés éclairer l'évolution de sa pensée.

Charles de Gaulle commençait à aborder la question du Moyen Orient par la mise en contexte des événements. Ainsi, il considérait pertinent de rappeler la situation des relations israélo-arabes dans l'entre-deux-guerres, lorsque « l'établissement d'un foyer sioniste en Palestine...soulevait un certain nombre d'appréhensions ». Ensuite, la création de l'État d'Israël, « sur des terres qui avaient été acquises dans des conditions plus ou moins justifiables » représentait, selon lui, la source du conflit dans cette région puisque les peuples arabes lui avaient été depuis toujours hostiles. En effet, la France avait fait, plus ou moins, la même chose en 1830 lorsqu'elle avait colonisé l'Algérie malgré la résistance des Arabes. Cependant, la politique colonisatrice de la France n'avait jamais été mise en cause ; par contre, cela avait contribué à sa mission civilisatrice : « Je considère plus que jamais que cette œuvre (l'œuvre colonisatrice) fut belle, fut grande et fut féconde »<sup>45</sup>. De ce fait, nous y voyons la première preuve du changement de vision du président de la République Française : ce qui avait été considérée comme une œuvre civilisatrice est vu maintenant comme quelque chose d'illégitime entraînant des conflits. En outre, de Gaulle faisait référence à la politique d'immigration qu'Israël avait mise en place afin de peupler le territoire acquis, notamment après la crise de Suez de 1956 :

« L'action qu'il menait pour doubler sa population par l'immigration de nouveaux éléments donnait à penser que le territoire qu'il avait acquis ne lui suffirait pas longtemps et qu'il serait porté pour l'agrandir à utiliser toute occasion qui se présenterait ».

Même si, dans cette petite phrase, nous retrouvons deux actes identifiées par le Général – l'immigration pour doubler la population et la possible intention d'agrandir le territoire – c'est la première qu'on prend en discussion. Ainsi, la politique d'immigration menée par l'État juif trouve son correspondant dans la politique menée par la France après la colonisation du Maghreb. Il s'agit de l'immigration des Français ou des Européens, surnommés

---

<sup>45</sup> Charles De Gaulle, *La conférence de presse de 5 septembre 1960*, disponible sur : <http://www.ina.fr/fresques/de-gaulle/liste/recherche/themes/II/Colonisation%20et%20décolonisation?video=Gaulle00061#2-9-date-desc>, consulté le 15 décembre 2011.

des pieds noirs. C'était la politique de l'Empire colonial français afin de peupler les territoires acquis (l'Algérie, la Tunisie et le Maroc) avec des gens d'origine européenne, notamment des Français pour les employer dans les postes clé de l'administration coloniale mais aussi parce qu'on pensait que le climat de la Méditerranée aurait influencé la natalité française. Ainsi, on estimait à plus d'un million le nombre des pieds noirs au moment de l'indépendance algérienne.

En revanche, le Général considère la politique de l'immigration de l'État hébreu une raison suffisante pour motiver le désengagement de la France vis-à-vis d'Israël :

« À la faveur de l'expédition franco-britannique de Suez, on avait vu apparaître en effet, un État d'Israël guerrier et résolu à s'agrandir, et ensuite l'action qu'il menait pour doubler sa population par l'immigration de nouveaux éléments donnait à penser que le territoire qu'il avait acquis ne lui suffirait pas longtemps et qu'il serait porté pour l'agrandir à utiliser toute occasion qui se présenterait. C'est pourquoi d'ailleurs, la cinquième république s'était dégageée, vis-à-vis d'Israël, des liens spéciaux et très étroits que le régime précédent avait noués avec cet État et la cinquième république s'était appliquée, au contraire, à favoriser la détente dans le Moyen-Orient ».

Dans ses *Mémoires*, De Gaulle avait expliqué le dégageement vis-à-vis d'Israël sur le plan de la collaboration militaire :

« Je mets un terme à d'abusives pratiques de collaboration établies sur le plan militaire, depuis l'expédition de Suez, entre Tel-Aviv et Paris et qui introduisent en permanence des Israéliens à tous les échelons des états -majors et des services français »<sup>46</sup>.

Ainsi le Général avait-t-il ordonné l'arrêt en 1962, des manœuvres « Spontex » destinées à préparer une éventuelle intervention des forces françaises aux cotes du Tsahal en cas d'agression arabe contre Israël. Et, en mai de l'année suivante, il avait rejeté la proposition d'alliance formelle présentée par Ben Gourion. En même temps, de Gaulle avait freiné la coopération nucléaire franco-israélienne. Une certaine distance a caractérisé ces relations officielles alors même que les relations franco-arabes connaissaient un réchauffement spectaculaire<sup>47</sup>. De Gaulle avait lui-même admis que ce désengagement était dû aussi à la résolution de « l'affaire algérienne », fait qui a facilité :

« La reprise avec les peuples arabes d'Orient, de la même politique d'amitié et de coopération qui avait été pendant des siècles celle de la France dans cette partie du monde et dont la raison et le sentiment font qu'elle doit être aujourd'hui une des bases fondamentales de notre action extérieure ».

<sup>46</sup> Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, Plon, Paris, 1994, p. 279.

<sup>47</sup> Elie Barnavi, « Israël et la France...cit. ».

Cette affirmation faisait preuve du tournant de la politique étrangère française vers le monde arabe, tournant qui ne pouvait pas se réaliser sans un détachement de l'État hébreu. De ce fait, l'attitude du Général du 1967 peut être vue aussi comme attestation de son rapprochement des Arabes, une preuve pour que les Arabes aient cru en son amitié.

Une des conséquences majeures, sinon la plus importante, de la guerre des Six Jours la conquête territoriale israélienne dans la région de la Palestine historique : Jérusalem Est, y compris la vieille ville, la Cisjordanie et la bande de Gaza. Le territoire égyptien de la péninsule du Sinaï et les terres syriennes du Golan avaient également été sous contrôle israélien à la fin de la guerre. À l'exception de Jérusalem Est, y compris les lieux saints de l'Islam, du judaïsme et du christianisme, qui ont été annexés par Israël, les autres territoires, qui avaient passé sous son contrôle direct, ont fait l'objet d'une occupation militaire<sup>48</sup>. Voici donc de Gaulle aborder la question de l'occupation. Il présente les actions d'Israël sur les terres qu'il avait conquis de manière suivante :

« Maintenant il organise, sur les territoires qu'il a pris, l'occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsion et il s'y manifeste contre lui la résistance qu'à son tour il qualifie de terrorisme ».

Selon de Gaulle, Israël était devenu un État conquérant, qui exerçait son pouvoir coercitif sur les territoires qu'il avait occupés lors du combat. Ce qui est intéressant ici, c'est la position du Général concernant l'occupation seulement cinq ans après la guerre d'Algérie. Nous savons que sous de Gaulle, les événements d'Algérie avaient pris la forme la plus violente et que la terreur avait été une pratique très souvent utilisée par les soldats français. Si en 1958, l'occupation et la répression représentaient les moyens de soumettre un peuple, de Gaulle était arrivé en 1967 à condamner ce que la France, elle-même, avait fait auparavant. De ce point de vue, la déclaration du Général à l'égard de l'action israélienne de 1967 représentait la preuve de l'adaptation de sa pensée au contexte historique. Il était conscient que la méthode qu'il avait utilisée pendant les événements d'Algérie n'était plus le moyen de gagner une guerre ou de maintenir l'ordre. Par conséquent, ce qu'il aurait voulu c'était qu'Israël apprît la leçon donnée par la France.

De plus, de Gaulle parlait de la résistance, qu'Israël qualifiait de terrorisme, le même qualificatif que la France avait donné aux résistants algériens regroupés dans le FLN et l'ALN. Le Front de Libération Nationale était une faction nationaliste radicale qui, par la force armée, visait à conquérir l'indépendance de l'Algérie en construisant une véritable armée, sous le nom de l'Armée de Libération Nationale. Selon les autorités de Paris, les gens qui

---

<sup>48</sup> Beverley Milton-Edwards, *The Israeli-Palestinian Conflict: A People's War*, Routledge, USA, 2009, p. 121.

faisaient partie de cette armée étaient des terroristes qui devaient être chassés. Néanmoins, le cas français est plus complexe que celui israélien puisque le premier s'était confronté à deux mouvements dites terroristes. Il s'agit, d'un côté, du FLN qui luttait pour l'indépendance de l'Algérie et, de l'autre côté, de l'OAS, l'Organisation de l'Armée Secrète, un mouvement qui militait pour l'Algérie française. Les motivations des membres de l'OAS étaient patriotiques plus que politiques : la volonté de rester Français sur une terre française, et le refus d'abandonner une province « française depuis plus longtemps que Nice et la Savoie »<sup>49</sup>. En plus du désir de maintenir l'Algérie française, c'était la haine pour le président de la République qui avait été le moteur entraînant toutes les activités de l'organisation, ce qui avait mené même à une série de tentatives d'assassinat du Général de Gaulle.

Un autre sujet abordé ce discours relatif au conflit du Moyen Orient était la nécessité de l'intervention des grandes puissances. Ici aussi l'opinion du Général change totalement par rapport à ce qu'il avait pensé lors de la guerre algérienne quand avait fortement rejeté toute tierce intervention : cela était une affaire française :

« Les Nations Unies n'ont aucun droit d'après leur propre charte d'intervenir dans une affaire qui est de la compétence de la France »<sup>50</sup>.

Néanmoins, le conflit algérien allait être inscrit sur l'agenda de l'ONU dès 1955, discuté à chaque assemblée générale et à chaque fois la France avait été considérée comme agresseur. Dans ce contexte, le FLN avait gagné l'appui de la Ligue Arabe, notamment de l'Égypte et de l'Arabie Saoudite, et de la Chine, qui reconnaît tout de suite le GPRA (le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne). L'URSS menait une politique équivoque, en appuyant au début la politique d'autodétermination de de Gaulle<sup>51</sup>, mais en reconnaissant

<sup>49</sup> Guy Pervillé, « Qu'est-ce que l'OAS ? », article publié le 23 novembre 2007, sur [http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id\\_article=160](http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=160), consulté le 15 avril 2012.

<sup>50</sup> Charles De Gaulle, *Conférence de presse du 5 septembre 1960*, disponible sur : <http://www.ina.fr/fresques/de-gaulle/liste/recherche/themes/11/Colonisation%20et%20décolonisation?video=Gaulle00061#2-9-date-desc>, consulté le 15 décembre 2011.

<sup>51</sup> « Mais ce destin politique que les algériennes et les algériens auront à choisir dans la paix : quel peut-il être ? [...] Eh bien, les trois solutions concevables feront l'objet de la consultation. Ou bien la sécession où certains croient trouver l'Indépendance. Alors la France quitterait les algériens qui auraient manifesté la volonté de se séparer d'elle. Ils organiseraient sans elle le territoire où ils habitent, les ressources dont ils peuvent disposer, le Gouvernement qu'ils souhaitent. Pour ma part, je considère qu'un tel aboutissement serait invraisemblable et désastreux. L'Algérie étant actuellement ce qu'elle est et le monde ce que nous savons, la conséquence de la sécession serait une misère épouvantable, un affreux chaos politique, un égoûtement généralisé et bientôt la dictature belliqueuse des communistes. Mais il faut que le démon soit exorcisé et qu'il le soit par les algériens. Car si par un extraordinaire malheur, il devait arriver que telle fût leur volonté,

le GPRA seulement un an après<sup>52</sup>. Les deux pays voisins, le Maroc et la Tunisie, avaient offert leur appui au FLN en lui offrant leur territoire comme champ d'entraînement pour les insurgés. Ainsi, toute tentative de l'armée française de défaire la solidarité de ces pays avait causé des protestations internationales<sup>53</sup>. En ce qui concerne la position des États-Unis par rapport au problème algérien, ils avaient toujours invoqué l'héritage de leur politique étrangère anticolonialiste, raison pour laquelle ils n'ont pas été hostiles au FLN<sup>54</sup>. Les États-Unis ont toujours conseillé la France de choisir la voie de la négociation et de trouver une solution qui reconnaît « la personnalité indépendante » de l'Algérie<sup>55</sup>. Cette attitude des Américains a été vue par Paris comme une tentative de remplacer la France du point de vue de l'influence qu'elle avait au Maghreb<sup>56</sup>. Ainsi, si, pour de Gaulle, le problème algérien avait été « une affaire française », il a complètement changé d'avis lors des événements du Moyen Orient de 1967, dont il croyait « qu'il ne peut pas avoir de solution sauf par la voie internationale ».

---

la France cesserait à coup sûr de consacrer tant de valeur et tant de milliards à une cause sans espérance. Dans cette triste hypothèse, il va de soi que ceux des algériens de toute origine qui voudraient rester français, le resteraient. Que la France réaliserait si c'était nécessaire leur regroupement et leur établissement et que toute disposition serait prise pour que l'exploitation, l'acheminement, l'embarquement, du pétrole saharien qui sont l'œuvre de la France et qui intéressent tout l'Occident soient assurés quoi qu'il arrive. Ou bien la francisation complète telle qu'elle est d'ailleurs impliquée dans l'égalité des droits. Les algériens pouvant accéder à toutes les fonctions politiques, administratives, judiciaires, entrer dans tous les services publics bénéficiant en fait de traitement, de salaire, d'assurances sociales, d'instruction, de formation professionnelle, de toutes les dispositions prévues pour la Métropole résidant et travaillant où bon leur semble, sur toute l'étendue du territoire de la République. Bref vivant en moyenne sur le même pied, au même niveau que les autres citoyens et faisant partie intégrante du peuple français qui dès lors s'étendrait effectivement depuis Dunkerque jusqu'à Tamanrasset. Ou bien le gouvernement des algériens par les algériens appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle pour l'économie, l'enseignement, la Défense, les relations extérieures. Dans ce cas, il faudrait que le régime intérieur de l'Algérie fût du type fédéral pour que les communautés diverses, françaises, arabes, kabyles, mozabites etc., qui cohabitent dans le pays, y trouvent des garanties de leur vie propre et un cadre pour leur coopération. », *L'Allocution radio-télévisée prononcée au palais de l'Élysée* le 16 septembre 1959, disponible sur <http://www.ina.fr/fresques/de-gaulle/liste/recherche/themes/II/Colonisation%20et%20décolonisation?video=Gaulle00043#2-9-date-desc>, consulté le 15 décembre 2011.

<sup>52</sup> Yves Michaud, *La guerre d'Algérie (1954-1962)*, Editions Odile Jacob, Paris, 2004, pp. 37-38.

<sup>53</sup> Guerre d'Algérie (1954-1962) dans l'Encyclopédie Larousse en ligne, disponible sur : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Alg%E9rie/104808>, consulté le 21 mars 2012.

<sup>54</sup> Irwin M. Wall, *France, the United States, and the Algerian War*, University of California Press, Berkeley and Los Angeles, 2001, pp. 15-17.

<sup>55</sup> John F. Kennedy, discours prononcé dans le Sénat, 2 juillet 1957 selon Fredj Maatoug, « John F. Kennedy, la France et l'Algérie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 224, 2006/4, pp. 135-153.

<sup>56</sup> Irwin M. Wall, *France, the United States...cit.*, p. 12.

En ce qui concerne la solution par la voie internationale, de Gaulle suggérait un règlement issu des Nations Unies qui aurait stipulé :

« L'évacuation des territoires qui ont été pris par la force, la fin de toute belligérance, et la reconnaissance de chacun des États en cause par tous les autres »<sup>57</sup>.

Et, ensuite, qu'elles aient décidé :

« Les conditions de la vie et de la sécurité des deux côtés, le sort des réfugiés et des minorités ».

Le même débat se retrouve dans le cas algérien. Néanmoins, l'évacuation du territoire et la reconnaissance du nouveau État indépendant n'avaient pas été si problématiques que dans le cas du Moyen Orient. La France gaullienne avait soumis au référendum l'indépendance algérienne et s'était conformée aux résultats. De plus, en signant en 18 mars 1962, les Accords d'Evian, il avait ouvert la voie à une nouvelle relation entre la France et l'Algérie, étant à la fois, un pas vers la redéfinition du rôle de la France à l'échelle mondiale. Bref, les accords ont représenté un compromis :

« Nous avons reçu la souveraineté et l'intégrité, la France a pu, pour une certaine période, préserver ses intérêts en Algérie »<sup>58</sup>.

Ainsi, la France reconnaît l'indépendance de l'Algérie et promet le retrait progressif des troupes en échange d'une déclaration qui stipule la coopération franco-algérienne, en assurant la France notamment dans le domaine du pétrole. De l'autre côté, Israël n'a pas renoncé aux territoires qu'il avait pris lors du combat et il n'a pas, non plus, reconnu les territoires pris à la Jordanie. Néanmoins, la Résolution 242 des Nations Unies de novembre 1967 avait énoncé deux principes pour l'instauration de la paix en Moyen Orient, à savoir « le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit » et la « cessation de toute belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région »<sup>59</sup>. L'interprétation de ces propositions de

---

<sup>57</sup> Il est important de rappeler que De Gaulle n'avait pas du tout mis en cause l'existence de l'État d'Israël : « Bien entendu, nous ne laissons pas ignorer aux arabes que pour nous l'État d'Israël était un fait accompli et que nous n'admettrions pas qu'il fut détruit ».

<sup>58</sup> L'Institut Maghreb-Europe, ed. René Gallissot, *Les Accords d'Évian : en conjoncture et en longue durée*, Édition Karthala, Paris, 1997, p. 19.

<sup>59</sup> *Résolution 242 de novembre 1967*, consultée le 10 mars 2014 sur [http://www.un.org/french/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/242\(1967\)&Lang=E&style=B](http://www.un.org/french/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/242(1967)&Lang=E&style=B).

1967 avait constitué la base de la nouvelle politique israélienne, connue sous la formule « terre contre paix ».

En guise de conclusion, le changement de l'attitude de Charles de Gaulle à l'égard de la gestion de la guerre et de l'après-guerre, depuis l'affaire algérienne jusqu'à la Guerre des Six Jours, témoignait d'un côté, de l'adaptation de la pensée gaullienne au contexte historique et, d'autre côté, de l'importance accrue de la décolonisation de l'Algérie, événement qui a marqué, non seulement la présidence de de Gaulle, mais tout le XX<sup>e</sup> siècle français d'après la Deuxième Guerre Mondiale. Ainsi, la rupture produite en 1967 entre la France gaullienne et Israël, marquée notamment par le discours du Général, certifiait l'intention de Paris de reprendre les relations avec le monde arabe, tendues pendant la guerre algérienne, en utilisant le moment de la Guerre des Six Jours comme preuve de la véracité de la politique arabe française.

### *La guerre des Six jours et la guerre du Vietnam*

Un des éléments de conjoncture internationale que le Général invoquait lors de sa conférence de presse de 27 novembre 1967 pour expliquer le déclenchement de la guerre des Six jours était l'intervention des États-Unis dans le conflit du Vietnam. Tout d'abord, il est important de souligner le fait que de Gaulle avait refusé d'aborder directement le sujet puisqu'il n'avait pas répondu à la question qui y faisait référence :

« Mon général, il y a des questions qui reviennent à chacune de vos conférences de presse, l'une d'entre elles est le problème du conflit du Vietnam. Pouvez-vous nous dire si vous considérez qu'il y a eu une évolution de la situation autour de ce problème, depuis votre dernière conférence de presse ? »<sup>60</sup>.

Néanmoins, de Gaulle ne s'est pas privé de critiquer la politique des États-Unis à l'égard du Vietnam, allant jusqu'à les accuser d'avoir été indirectement responsables indirect du conflit israélo-arabe de 1967 :

« Mais on ne voit pas comment un accord quelconque pourrait naître tant que l'un des plus grands des quatre ne se sera pas dégagé de la guerre odieuse qu'il mène ailleurs. Car tout se tient dans le monde d'aujourd'hui. Sans le drame du Vietnam, le conflit entre Israël et les arabes ne serait pas devenu ce qu'il est »<sup>61</sup>.

<sup>60</sup> Question posée par André Hinnemann du journal *Les dernières nouvelles d'Alsace*, lors de la Conférence de presse du général Charles de Gaulle de 27 novembre 1967, accessible sur : <http://www.ina.fr/fresques/de-gaulle/fiche-media/Gaule00139/conference-de-presse-du-27-novembre-1967.html>.

<sup>61</sup> Charles de Gaulle, *Conférence de presse de 27 novembre 1967*, accessible sur : <http://www.ina.fr/fresques/de-gaulle/fiche-media/Gaule00139/conference-de-presse-du-27-novembre-1967.html>.

L'attitude du Général ne nous surprend pas puisqu'il a toujours éprouvé une antipathie envers les Américains. Les origines de cette antipathie remontent à la Deuxième Guerre, lorsque les autorités de Washington ont jugé utile de maintenir des relations cordiales avec le gouvernement du Maréchal Pétain et n'ont pas reconnu le Comité de De Gaulle comme gouvernement de la France libre. Les Américains n'ont, à aucun moment pendant la guerre, accordé leur confiance à de Gaulle. Le président Roosevelt et le secrétaire d'État, Cordell Hull, ont toujours insisté sur le fait que de Gaulle n'avait pas eu un mandat de la part des Français pour lui reconnaître la légitimité :

« Si quelqu'un peut me donner un certificat témoignant du fait que de Gaulle est le représentant du peuple français, je vais traiter avec lui, sinon, je n'ai aucune intention de changer d'avis »<sup>62</sup>.

À cette attitude hostile envers de Gaulle, nous pouvons ajouter l'exclusion de la France de la conférence de Yalta, ce qui représentait pour le Général le symbole vivant de la duplicité des Anglo-américains et de l'ambition des Anglo-saxons et des Russes à être les seuls bénéficiaires du partage des zones d'influence<sup>63</sup>.

Comme il note dans ses *Mémoires de Guerre*, son antipathie s'est facilement étendue aux Anglais car il avait pris au sérieux l'affirmation de Churchill de 1944 : « Chaque fois qu'il nous faudra choisir entre l'Europe et le grand large, nous serons toujours pour le grand large. Chaque fois qu'il me faudra choisir entre vous et Roosevelt, je choisirai toujours Roosevelt »<sup>64</sup>. C'était cette proximité des Anglais et des Américains qui avait suscité la méfiance de De Gaulle, malgré le fait que Churchill avait été le seul à le soutenir pendant la guerre. Churchill avait, à son tour, affirmé que, pour s'assurer lui-même de son propre patriotisme, de Gaulle jugeait nécessaire d'insulter les Britanniques au moins une fois à la semaine<sup>65</sup>.

Dans ce contexte, de Gaulle avait procédé à une série d'actions qui attestaient de son attitude hostile envers les Anglo-saxons : la critique de la politique étrangère américaine – par exemple celle envers la République Dominicaine ou le Vietnam –, son opposition à l'entrée de la Grande Bretagne dans le Marché Commun et, surtout, la retraite des contingents français de l'OTAN. Ce qui nous intéresse ici c'est la position du Général concernant la

---

<sup>62</sup> Roosevelt à John G. Winant, l'ambassadeur des États-Unis à Londres, selon Julius W. Pratt, « De Gaulle and the United States: How the Rift Began », *The History Teacher*, vol. 1, no. 4, May 1968, pp. 5-15/p. 14/.

<sup>63</sup> David Schoenbrun, dans Julius W. Pratt, « De Gaulle and the United States...cit. », p. 15.

<sup>64</sup> Charles De Gaulle, *Mémoires de guerre. L'appel 1940-1942*, Librairie Plon, Paris, 1958, p. 224.

<sup>65</sup> David Schoenbrun, dans Julius W. Pratt, « De Gaulle and the United States...cit. », p. 8.



guerre menée par les États-Unis au Vietnam, notamment du point de vue de son possible rapport avec la Guerre des Six Jours. Ainsi, selon l'historien américain Julius W. Pratt, si on peut pardonner l'attitude critique du Général en ce qui concerne la politique américaine à l'égard de la République Dominicaine ou le Vietnam puisque son opinion avait été partagée par la plupart des Américains, on trouve vraiment exagéré qu'il accuse la politique américaine en Vietnam d'être responsable du déclenchement de la guerre israélo-arabe de Juin 1967<sup>66</sup>.

Quel fut le contexte de la guerre du Vietnam ? Après la décolonisation française en Indochine, les accords de Genève de 7 mai 1954, scindèrent le pays en deux. Les deux parties du Vietnam établirent des régimes opposés : un régime communiste au nord, dans la République démocratique du Viêt Nam et, un régime nationaliste au sud, dans la République du Viêt Nam. Le gouvernement du Sud refusant de respecter les dispositions des accords, le Nord commença des manœuvres afin de réunir les pays et établir sur tout le territoire un régime communiste. En conformité avec la doctrine d'endiguement qui visait à empêcher la prise de pouvoir par des communistes, les États-Unis prirent position dans le conflit déclenché en 1955. Ainsi, de 1961 jusqu'en 1973 les États-Unis se sont vus engagés dans un conflit qui, au-delà des pertes humaines et matérielles, allait signifier pour les Américains la plus grande défaite dans leur lutte contre les communistes.

Pendant les premières années du conflit la IV<sup>e</sup> République n'avait pris aucune position à cause de la guerre en Algérie, mais aussi pour ne pas embarrasser les États-Unis, puissance alliée<sup>67</sup>. Cependant, une fois l'indépendance algérienne établie, la France gaullienne a adopté une attitude d'opposition aux États-Unis. Le général de Gaulle précisa au président Kennedy, au cours de leur entretien à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1961, que, pour lui, le conflit du Vietnam ne comportait pas de solution militaire car c'était un problème politique qui ne peut être résolu que par une action politique<sup>68</sup>. Dans la déclaration d'août 1963, le Général avait clairement exprimé son opposition face à l'intervention américaine au Vietnam :

« Les graves événements qui se déroulent au Vietnam sont suivis à Paris avec attention et avec émotion.

L'œuvre que la France a naguère accomplie en Cochinchine, en Annam et au Tonkin, les attaches qu'elle a gardées dans l'ensemble du pays, l'intérêt qu'elle porte à son développement, l'amènent à comprendre particulièrement bien et à partager sincèrement les épreuves du peuple vietnamien.

D'autre part, la connaissance qu'elle a de la valeur de ce peuple lui fait discerner quel rôle il serait capable de jouer dans la situation actuelle de l'Asie, pour son

<sup>66</sup> Julius W. Pratt, « De Gaulle and the United States...cit. », p. 6.

<sup>67</sup> Philippe Devillers, « La politique française et la seconde guerre du Viet Nam », *Politique étrangère*, vol.32, no.6, 1967, pp. 569-604/p. 576.

<sup>68</sup> *Ibidem*, p. 580.

propre progrès et au bénéfice de la compréhension internationale, dès lors qu'il pourrait déployer son activité dans l'indépendance vis-à-vis de l'extérieur, la paix et l'unité intérieures, la concorde avec ses voisins.

Aujourd'hui plus que jamais c'est ce que la France souhaite au Vietnam tout entier. Il appartient naturellement à son peuple, et à lui seul, de choisir les moyens d'y parvenir, mais tout effort national qui serait entrepris au Vietnam à cette fin trouverait la France prête, dans la mesure de ses propres possibilités, à organiser avec ce pays une cordiale coopération. »<sup>69</sup>

Cette déclaration fut suivie par d'autres prises de positions critiques envers l'intervention américaine, comme par exemple la lettre que le Général avait envoyée au président Hô Chi Minh le 8 février 1966, son allocution lors de la visite du roi du Laos à Paris, le 13 juillet 1966, et le discours prononcé le 1<sup>er</sup> septembre 1966 à Phnom-Penh<sup>70</sup>.

De la lettre envoyée au président de la République Démocratique du Vietnam, on retient :

« Vous savez que, depuis longtemps, la France a fait connaître ses vues sur la manière dont devrait être rétablie la paix, c'est-à-dire par le retour à l'exécution des accords de Genève ; l'indépendance du Vietnam étant garantie par la non-intervention de toute puissance extérieure sous quelque forme que ce soit et, en contrepartie, par une politique de stricte neutralité de la part des autorités vietnamiennes.

[...] Autrement dit, nous excluons toute solution militaire et nous n'approuvons pas que les combats soient prolongés, a fortiori étendus, sous prétexte de l'obtenir.

Une solution politique présente évidemment un double aspect, vietnamien d'une part puisque, sans parler de l'ultérieure réunification, il s'agit que la population du Vietnam du Sud puisse, sans intervention du dehors, constituer un gouvernement représentatif, ce qui de toute façon ne pourra être réalisé tant que la guerre continuera. Un aspect international d'autre part, puisqu'il s'agit que soient renouvelés, et naturellement observés, les engagements pris en 1954 au sujet de l'indépendance et de la neutralité du Vietnam et de la non-ingérence de tous dans ses affaires intérieures, ce qui, bien évidemment, est contradictoire avec la situation actuelle [...] »<sup>71</sup>.

Tout comme dans sa déclaration de 1963, de Gaulle insistait sur l'idée de la non-intervention étrangère et du maintien de la neutralité politique du pays. Néanmoins, il admettait qu'en plus de la responsabilité des autorités vietnamiennes, il y avait un aspect international, mais seulement du point de vue des engagements de 1954. Ainsi, selon de Gaulle, les grandes puissances

<sup>69</sup> Charles de Gaulle, conformément à l'article paru dans *Le Monde*, le 31 août 1963, accessible sur [http://www.lemonde.fr/archives/article/1963/08/31/la-declaration-du-general-de-gaulle\\_2220987\\_1819218.html?xtmc=de\\_gaulle&xtcr=5](http://www.lemonde.fr/archives/article/1963/08/31/la-declaration-du-general-de-gaulle_2220987_1819218.html?xtmc=de_gaulle&xtcr=5), consulté le 20 mars 2014.

<sup>70</sup> Philippe Devillers, « La politique française...cit. », p. 591.

<sup>71</sup> Ministère des Affaires Etrangères, Commission des Archives Diplomatiques, *Documents diplomatiques français, 1966, Tome 1 (1<sup>er</sup> janvier-31 mai)*, P.I.E.- Peter Lang, 2006, p. 271.

devaient seulement assurer la neutralité politique du pays en faisant respecter les accords de Genève.

Au roi du Laos, le Général adressait un toast, tout en prenant en discussion la situation vietnamienne :

« Mais nous ne savons que trop bien que le Laos ne pourra retrouver l'équilibre indispensable à son progrès tant qu'une guerre cruelle et dévastatrice sévira à ses frontières et se prolongera jusque sur son territoire.

Cette guerre, la France la condamne. Elle peut le faire d'autant mieux qu'elle a, voici douze ans, retiré de toute l'Indochine son administration et ses forces militaires ; laissé ainsi au Vietnam du Nord, au Vietnam du Sud, au Cambodge et au Laos l'entière disposition d'eux-mêmes ; enfin, pris part activement aux accords internationaux conclus à Genève par tous les intéressés et qui plaçaient les quatre États en situation d'indépendance et de neutralité [...].

Entraînés par l'opposition des deux idéologies qui divisaient l'univers, les États-Unis ont cru devoir engager progressivement leur autorité politique et leurs armes là où la France repliait les siennes [...].

C'est pourquoi, tout en continuant d'apporter au Laos son aide pacifique, la République française juge néfaste la guerre portée et menée de l'extérieur en Asie du Sud-Est et se tient prête à participer activement à une négociation internationale qui fendra à y mettre un terme, comme il en avait été, à Genève, en 1954. Mais pour que puisse s'ouvrir et aboutir une telle négociation, il est, sans nul doute, nécessaire qu'on en revienne d'abord à ce qui avait été accepté et appliqué voici douze ans, c'est-à-dire à la fin effective de l'intervention étrangère et à la neutralité des États de cette région »<sup>72</sup>.

La position de de Gaulle demeura inchangée au fil des années, ainsi qu'il en ressort de la fin de son allocution adressée au roi du Laos : « la fin effective de l'intervention étrangère et la neutralité des États de cette région ». Si auparavant le Général avait exposé la position française à l'égard de l'intervention américaine en Vietnam en usant d'un langage prudent, au roi laotien, il exprime son attitude sans ménagements. La condamnation par la France de la politique américaine au Vietnam ne faisait plus aucun doute puisque le Général disait clairement : « Cette guerre, la France la condamne ». Le principal argument était celui de la décolonisation puisque, si la France s'était retirée d'Indochine, c'était bien au nom du principe de l'autodétermination. Or, les Américains rendaient inutile la politique française car leur intervention au Vietnam avait violé ce principe. De plus, selon lui, cette guerre « cruelle et dévastatrice » avait entraîné l'instabilité des pays voisins, comme le Laos.

Si ces deux textes sont moins connus, le discours prononcé par de Gaulle à Phnom-Penh reste emblématique pour définir sa position

<sup>72</sup> Toast adressé à S.M. Savang Vatthana, Roi du Laos, 12 juillet 1966, accessible sur <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/discours-au-monde-1958-1969/toast-adresse-a-s.m.-savang-vatthana-roi-du-laos-12-juillet-1966.php>, consulté le 20 mars 2014.

antiaméricaine dans le contexte de la guerre du Vietnam. C'est même le texte qui débouche sur la théorisation de l'antiaméricanisme gaullien<sup>73</sup>. Au cours d'un voyage officiel au Cambodge, le 1<sup>er</sup> septembre 1966, de Gaulle tint un discours devant cent mille personnes, en condamnant la politique américaine. De Gaulle avait construit son raisonnement autour de trois arguments : l'expérience de la guerre d'Algérie, la non-intervention dans les affaires internes d'un pays libre et le droit à l'autodétermination. Ces deux derniers étaient, en fait, comme l'avait dit le Général lui-même, les valeurs traditionnelles de la politique externe américaine.

Ainsi, quatre ans après la fin de la guerre, le Général rappelle le problème algérien pour qu'il serve d'exemple aux États-Unis :

« Mais elle (la position de la France) l'est encore par l'exemple qu'elle a naguère donné en Afrique du Nord, en mettant délibérément un terme à des combats stériles sur un terrain pourtant que ses forces dominaient sans conteste, qu'elle administrait directement depuis 132 ans et où elle avait implanté plus d'un million de ses enfants. Mais comme ces combats n'engageaient ni son honneur, ni son indépendance, et qu'à l'époque où nous sommes, ils ne pouvaient conduire à rien, qu'à des pertes, des haines, des destructions sans cesse accrues, la France a voulu et a su s'en sortir. Sans que, bien au contraire, en aient souffert son prestige, sa puissance et sa prospérité [...]. Eh bien, la France considère que les combats qui ravagent l'Indochine, n'apportent par eux-mêmes et eux non plus, aucune issue, suivant elle, s'il est invraisemblable que l'appareil guerrier américain puisse jamais être anéanti sur place [...] »<sup>74</sup>.

La position française à l'égard de l'intervention américaine dans le conflit vietnamien s'explique par le prisme de la guerre que la France avait menée en Algérie. De Gaulle compare les deux événements afin de convaincre les Américains que leur combat est « stérile » et qu'il est sage d'en sortir. De plus, si la France, qui avait administré le territoire algérien depuis 132 ans, a eu la force d'y renoncer, les États-Unis, qui n'ont eu pratiquement aucune liaison affective et effective avec le Vietnam, n'allaient pas avoir de problèmes à suivre l'exemple français. Le Général mit en avant « le génie »<sup>75</sup> de son pays tel qu'il s'exprime dans la solution envisagée pour l'Algérie. Il affirmait que, en s'ayant rendu compte que le combat avait été stérile et que celui-ci n'avait engagé « ni son honneur, ni son indépendance », la France a voulu et, surtout, a su s'en

<sup>73</sup> Douglas J. Snyder, « 'Fantastic and Absurd Utterances' : the Vietnam War and Misperceptions of Anti-Americanism in US French Relations, 1966-1967 », *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 10, no. 1, 2012, pp. 84-103/p. 90.

<sup>74</sup> Charles De Gaulle, *Discours de Phnom-Penh*, accessible sur : <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00116/discours-de-phnom-penh.html>, consulté le 20 mars 2014.

<sup>75</sup> « Le génie libérateur de la France l'a conduit à émanciper des populations qui jusqu'alors dépendaient d'elle. », Charles De Gaulle, *Allocution du 4 novembre 1960*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/liste/recherche/themes/11/Colonisation%20et%20d%C3%A9colonisation?video=Gaule00216#sort/DateAffichage/direction/ASC/page/9/size/10>, consulté le 20 mars 2014.

sortir. Savoir sortir d'une guerre qu'on dominait militairement sans pourtant gêner son prestige et sa prospérité, c'était, selon de Gaulle, une preuve de sagesse politique, de puissance et même de génie. Le même raisonnement sera repris l'année d'après, à l'intention des Israéliens, lors de l'attaque de juin 1967. Donc, le conseil de de Gaulle aux Américains était de suivre la devise qui se dégageait de son discours : seulement une nation forte sait saisir le moment pour faire la paix.

Le deuxième argument gaullien était le principe de non-intervention étrangère :

« [...] il n'y aucune chance pour que les peuples de l'Asie se soumettent à la loi d'un étranger venu de l'autre rive du Pacifique, quelles que puissent être ses intentions, et quelle que soit la puissance de ses armes ».

Cette petite phrase délégitimait totalement la politique américaine. Pour de Gaulle il était inacceptable qu'un « étranger » essaie d'imposer sa loi dans un pays libre, d'autant plus que cet étranger se trouvait géographiquement éloigné du pays en cause. Ainsi, on peut interpréter les paroles de de Gaulle comme instigation à une résistance légitime, pleinement soutenue par la France. En tout cas, l'intervention américaine au Vietnam venait contredire la politique traditionnelle des États-Unis, qui se caractérisait par le refus d'intervenir militairement dans les affaires des autres pays (principe adopté après la Grande Guerre et violé seulement à cause de l'attaque de Pearl Harbour, en 1941). C'était en invoquant ce principe-là que les États-Unis ont été un des plus fervents dénonciateurs de la France pendant la guerre d'Algérie.

Néanmoins, l'ambassadeur américain au Vietnam Sud a immédiatement réagi à cette accusation, en envoyant une lettre au département de l'État le 2 septembre 1966 :

« Il s'agit d'un mensonge total et de Gaulle doit le savoir. Ici, l'agression est très claire, tout comme c'était l'agression allemande contre la France en 1940. De Gaulle avait été enchanté d'avoir de l'aide américaine à repousser cette agression-là et il devrait au moins ne pas rendre notre travail plus difficile maintenant »<sup>76</sup>.

Le dernier argument de de Gaulle, qui sert de base au non-interventionnisme, c'est le principe du droit des peuples à l'autodétermination énoncé déjà par Woodrow Wilson dans ses « quatorze points » :

« Tout comme celui de 1954, l'accord aurait pour objet d'établir et de garantir la neutralité des peuples de l'Indochine, et leur droit de disposer d'eux-mêmes tels qu'ils sont effectivement, et chacun étant entièrement responsable de ses propres affaires ».

---

<sup>76</sup> L'ambassadeur Lodge, le 2 septembre 1966, cité par Douglas J. Snyder, « 'Fantastic and Absurd Utterances'...cit. », p. 93.

De Gaulle avait proposé un accord, comme il y avait déjà eu en 1954, qui puisse assurer le droit des Vietnamiens à l'autodétermination. En avançant cet argument de Gaulle visait directement les États-Unis. Ainsi, selon de Gaulle, il fallait laisser les peuples disposer d'eux-mêmes et les rendre responsables de leurs propres affaires, sans qu'aucun autre pays n'y intervienne. Néanmoins, le Général ne niait pas la nécessité d'une solution internationale à laquelle devaient participer au moins « les cinq puissances mondiales », tout en affirmant qu'une telle solution ne pouvait intervenir sans que l'Amérique ait reconsidéré sa politique :

« Mais, la possibilité, et à plus forte raison, l'ouverture d'une aussi vaste et difficile négociation, dépendrait évidemment de la décision et de l'engagement qu'auparavant aurait voulu prendre l'Amérique de rapatrier ses forces dans un délai convenable et déterminé ».

Le Général finit son discours en reprenant la comparaison entre la solution envisagée par la France en Algérie et ce que les États-Unis auraient pu choisir pour le Vietnam :

« Elle le dit avec la conviction qu'au degré de puissance, de richesse, de rayonnement, auxquels sont actuellement parvenus les États-Unis, le fait de renoncer à leur tour à une expédition lointaine, qui apparaît sans bénéfice, et sans justification, et de lui préférer un arrangement international organisant la paix et le développement dans cette importante région du monde, n'aurait rien qui puisse blesser leur fierté, contrarier leur idéal et nuire à leurs intérêts ».

Le fait que de Gaulle choisît de reprendre cette idée rend compte, selon nous, de plusieurs choses. D'un côté, l'importance que le président de la V<sup>e</sup> République accordait au problème algérien, en ayant toujours éprouvé le besoin d'expliquer son choix politique et le fait que cette solution-là n'a pas blessé le prestige et le statut de la France. De l'autre côté, le souhait de s'imposer face aux Américains, en exigeant qu'ils suivent l'exemple français, le seul digne d'une grande puissance.

Dès son arrivée au pouvoir, de Gaulle s'était montré sceptique par rapport à la guerre menée par les États-Unis au Vietnam, scepticisme transformé dans une fervente critique après avoir l'affaire algérienne. Il a profité de chaque occasion pour exposer sa position concernant les événements au Vietnam, la responsabilité américaine envers la stabilité politique dans les pays voisins, le Cambodge et le Laos. Certes, la guerre du Vietnam a eu des conséquences régionales mais de Gaulle va plus loin en soulignant des conséquences à longue distance : la politique américaine au Vietnam aurait contribué au déclenchement de la guerre des Six Jours. Selon lui, la guerre des Six Jours ne serait pas arrivée

si les États-Unis n'avaient pas mené cette guerre « odieuse » en Vietnam. Le seul argument qu'il apportait pour soutenir sa thèse était le caractère global des événements : « Car tout se tient dans le monde d'aujourd'hui ». Cependant, il est difficile de se situer dans un tel paradigme lorsqu'on essaie de trouver les causes d'une guerre, d'autant plus que l'élément de conjoncture seul, ne peut pas expliquer une guerre. De ce point de vue, les paroles du Général ne sont pas à prendre *ad litteram*, mais comme une preuve supplémentaire de son antipathie et de son sentiment de compétition vis-à-vis des Américains, mais aussi comme une reconnaissance de leur caractère indispensable à l'échelle internationale.

À supposer que les États-Unis, n'ayant pas intervenu au Vietnam, auraient pris la décision d'intervenir en Moyen Orient afin d'empêcher le conflit, étant donné la prétendue hégémonie française et britannique dans cette partie du monde, une intervention américaine allait être critiquée elle-aussi par le président français. Le fait que les États-Unis étaient pris dans une guerre au Vietnam laissait le champ libre aux Français ou aux Anglais de prendre position au Moyen Orient. C'était même une opportunité pour la France gaullienne d'assumer le rôle d'une grande puissance sur la scène internationale. Malheureusement, la voix de la France n'a pas été écoutée, comme l'avait dit de Gaulle, et Israël avait attaqué. De ce fait, on peut affirmer que, en imputant aux États-Unis le conflit israélo-arabe de 1967, de Gaulle ne lamentait pas du tout le non interventionnisme américain dans la région, mais la passivité dont ils l'ont abordé, voire le fait qu'ils n'ont pas soutenu la position française, en accusant, eux-aussi les Israéliens. Pour de Gaulle, cette passivité, cet appui inconditionnel aux Israéliens résultait du fait que les Américains ont été trop impliqués en Vietnam.

L'attitude du Général atteste aussi de son antipathie envers les États-Unis, car la France gaullienne cherchait toujours à reprendre la position de grande puissance dans le contexte politique de la Guerre Froide sur une scène internationale dominée par les deux Grands. De plus, on a affirmé même que la critique du Général à l'égard de la politique américaine au Vietnam est issue d'un orgueil national puisque si les Français n'y avaient réussi, les Américains n'auraient pu le faire non plus. De Gaulle aurait probablement regretté une victoire américaine au Vietnam car l'hégémonie américaine aurait ainsi pris la place de l'hégémonie française<sup>77</sup>.

En même temps, même s'il est peu probable que ce fût l'intention du président français, sa déclaration dénote l'importance accrue qu'il accordait aux États-Unis en matière de politique internationale. En les accusant d'être responsables du conflit au Moyen Orient du seul fait qu'ils menaient une guerre

---

<sup>77</sup> *France Involvement in Vietnam*, CIA Intelligence Memorandum, June 17, 1966, Southeast Asia Special Intelligence Material Vol. X(B), Box 51, Country File, Vietnam, National Security File, LBJL (NSF CF Vietnam, LBJL), cité par Douglas J. Snyder, « 'Fantastic and Absurd Utterances' ...cit. », p. 92.

en l'Extrême Orient, de Gaulle admettait que les États-Unis étaient le principal acteur sur la scène internationale. La petite phrase « tout se tient dans le monde d'aujourd'hui » peut se traduire par « tout ce que les États-Unis font a des conséquences partout ». De ce fait, on voit l'accusation gaullienne comme une preuve de son frustration vis-à-vis de la grande influence des Américains puisqu'il s'était rendu compte que, si la voix de la France n'avait pas été écoutée, celle des États-Unis aurait sûrement été prise en compte par Israël.

Par conséquent, l'accusation du Général doit être interprétée à travers la rivalité entre la France et les États-Unis, voire sa propre animosité envers les Américains. Plusieurs témoignages vont dans ce sens, comme par exemple celui de Charles Bohlen, l'ambassadeur américain à Paris entre 1962 et 1968. Ainsi Bohlen a-t-il écrit dans son livre qu'il croyait avoir personnellement convaincu Kennedy et Johnson qu'on ne pouvait rien faire pour améliorer les relations avec de Gaulle et qu'il était préférable de ne pas le provoquer<sup>78</sup>. En plus, il écrivit :

« Je sens, cependant, que maintenant nous devons sans aucun doute reconnaître que l'une des forces motivantes de la politique étrangère de De Gaulle est son obsession anti-américaine et je crois que nous pouvons nous attendre que presque n'importe quoi il dise à l'avenir contiendra des références peu flatteuses à l'adresse des États-Unis »<sup>79</sup>.

Le Département d'État avait ainsi assez de motifs d'inquiétude pour mettre en place un protocole de recherche intitulé « Anti-américanisme accru de De Gaulle et la crise de la politique étrangère française ». Selon celui-ci, le changement pro-arabe de De Gaulle au Moyen-Orient a été accompagné par un « véhément ton 'anti-américain' ». Comme Bohlen est éventuellement éclairé par les idées de l'ambassadeur, cette note considère que la politique étrangère de Gaulle a été de plus en plus guidée par ses émotions<sup>80</sup>.

En outre, on peut interpréter l'attitude du Général par rapport à la guerre menée par les États-Unis en Vietnam, en sortant du paradigme de « l'anti-américanisme gaullien ». Sa position fait preuve de différents sens que de Gaulle attribuait au même concept, avant et après l'affaire algérienne. On a déjà vu dans le chapitre antérieur à quel point des concepts comme occupation, résistance ou intervention externe ont eu des sens différents pour de Gaulle en fonction des événements dont il parlait. Ici, il s'agit du concept « d'autodétermination ». Si, pour les Algériens, l'autodétermination avait débouché, selon le Général, sur des relations étroites avec la France, les

<sup>78</sup> Charles Bohlen, *Witness to History*, Norton, New York, 1973, p. 503.

<sup>79</sup> Charles Bohlen, cité par Douglas J. Snyder, « 'Fantastic and Absurd Utterances'...cit. », p. 97.

<sup>80</sup> Thomas Hughes to Secretary Rusk, Research Memorandum, « De Gaulle's Stepped-Up Anti-Americanism and the Crisis of French Foreign Policy », July 26, 1967, cité par Douglas J. Snyder, « 'Fantastic and Absurd Utterances'...cit. », p. 97.



Vietnamiens auraient dû gagner ce droit sans aucune aide externe. De Gaulle accusait les États-Unis d'avoir intervenu, sous le prétexte de la Guerre Froide, dans une affaire strictement vietnamienne. C'était la responsabilité des Vietnamiens d'acquiescer le droit à l'autodétermination de telle sorte que la guerre n'était ni un motif de confrontation des deux grandes, ni un problème américain. Cependant, le cas algérien fut différent grâce à la politique française d'assimilation du territoire, tandis que les États-Unis n'avaient pas eu de liens avec le territoire vietnamien auparavant. En conséquence, on voit chez de Gaulle une capacité de manœuvrer les concepts, de les utiliser avec des nuances différentes, tout en préservant une pensée politique cohérente, ouverte au contexte historique.

### *Conclusions*

Même si ce ne fut pas l'objet central de notre recherche, aucune étude sur de Gaulle, qu'il s'agisse de de Gaulle écrivain, résistant ou président, ne peut ignorer le fait qu'au fond, toute sa pensée reposait sur le concept de grandeur de la France<sup>81</sup>. Avant tout, le but du président français se traduisait par son désir de redonner à la France la grandeur qu'elle avait perdue pendant la deuxième guerre mondiale. Et cette grandeur n'allait pas se reconquérir que si la France allait redevenir indépendante sur le plan international, ce qui avait poussé de Gaulle à mener une politique étrangère offensive l'encontre de l'hégémonie de toute autre grande puissance, notamment les États-Unis.

Le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958 allait redéfinir la politique étrangère de la France en ce qui concerne les relations franco-arabes, mais aussi franco-israéliennes. De Gaulle est appelé au pouvoir à cause de l'incapacité de la IV<sup>e</sup> République à résoudre le problème algérien. Même si le conflit franco-algérien s'est prolongé jusqu'en 1962, de Gaulle s'était rendu compte que la guerre d'Algérie représentait un obstacle pour la France, qui, à

---

<sup>81</sup> « Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a, en moi, d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs, comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. J'ai, d'instinct, l'impression que la Providence l'a créée pour des succès achevés ou des malheurs exemplaires. S'il advient que la médiocrité marque, pourtant, ses faits et gestes, j'en éprouve la sensation d'une absurde anomalie, imputable aux fautes des Français, non au génie de la patrie. Mais aussi, le côté positif de mon esprit me convainc que la France n'est réellement elle-même qu'au premier rang ; que, seules, de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte en lui-même ; que notre pays, tel qu'il est, parmi les autres, tels qu'ils sont, doit, sous peine de danger mortel, viser haut et se tenir droit. Bref, à mon sens, la France ne peut être la France sans la grandeur. », Charles de GAULLE, *Mémoires de guerre...cit.*, p. 1.

ses yeux, devait regagner son prestige à l'échelle mondiale<sup>82</sup>. De ce fait, le 18 mars 1962, à Evian, la France et l'Algérie signèrent les Accords de cessez-le-feu qui ont débouché sur l'indépendance algérienne et ont mis fin à l'empire colonial français. Dans ce contexte, la politique étrangère française fut réorientée vers le rétablissement des relations de coopération avec les peuples arabes, vu que les pays arabes se sont désormais libérés de leur solidarité envers la cause algérienne.

Le rapprochement des pays arabes en même temps que l'éloignement de l'État hébreu étaient perceptibles aussi au niveau diplomatique. Ainsi, si depuis la visite du nouveau premier ministre israélien, Levi Eshkol, en 1964, Paris ne recevait plus de diplomates israéliens, les visites d'officiels arabes s'étaient multipliées<sup>83</sup>. Vu le déroulement des relations franco-arabes et franco-israéliennes depuis l'arrivée au pouvoir de de Gaulle et, notamment après la guerre d'Algérie, à quoi s'ajoutent les déclarations de neutralité de Paris, la position française lors de la guerre des Six Jours n'est pas pour nous surprendre. Ce qui peut surprendre en revanche, c'est l'articulation de la pensée de de Gaulle en justifiant ce changement. Ainsi, notre étude porte sur la façon dont de Gaulle fait évoluer certains concepts clé des relations internationales et ce dans un laps de temps qui va de son retour au pouvoir à la guerre des Six jours. Nous pensons avoir démontré que ces concepts ont acquis des connotations différentes en fonction du contexte politique auquel ils furent appliqués.

Le discours prononcé le 27 novembre 1967 nous a servi de cadre d'analyse conceptuelle, vu qu'il s'est penché sur les principaux événements mondiaux, même si en apparence il s'agissait d'un discours sur le conflit au Moyen Orient. En effet, le discours expose toute la logique de la politique étrangère gaullienne, d'où l'importance qu'il acquiert parmi ses discours. Le discours s'est prêté à des analyses complexes qui ont débouché sur une nouvelle interprétation en matière de pensée politique gaullienne. Le document visuel nous a offert l'occasion de compléter l'analyse de discours, en renforçant nos arguments sur le caractère pragmatique et non pas passionnel de la politique menée par le Président de la République française.

En utilisant le discours sur les événements du Moyen Orient comme source principale, nous avons noté que de Gaulle met en contexte l'usage de certains concepts de 1958 à 1967. Il s'agit des notions comme occupation, immigration, autodétermination, intervention des Grands, des concepts appartenant tous à la grille de lecture utilisée pendant la guerre d'Algérie.

---

<sup>82</sup> Jean-Raymond Tournoux, *La tragédie du Général*, Plon, 1967, cité par Jean Doise et Maurice Vaïsse, *Diplomatie et outil militaire : politique étrangère de la France, 1871-1991*, Nouvelle édition, Paris, Seuil, 1992, p. 588.

<sup>83</sup> Archives Diplomatiques, Série Afrique-Levant, Sous-série Levant, Israël, 1960-1965, carton no. 929 ; Lettre de Bertrand de la Sablière, Ambassadeur de France en Israël au Ministre des Affaires étrangères, le 26 octobre 1965.

Comme nous l'avions montré dans notre étude, ces concepts sont employés à différents moments dans les discours gaulliens, avec de différents sens, tout en conservant une politique étrangère cohérente.

Comment les concepts se définissent-ils chez de Gaulle ? Selon de Gaulle, occuper des territoires était devenu en 1967, lors de la guerre des Six Jours, une action politique obsolète qui entraînait des conflits. Même s'il avait reconnu aux Juifs le mérite d'avoir fait fleurir le désert, lorsqu'ils se sont établis au Moyen Orient, il a condamné la prise de nouveaux territoires en 1967. Ce changement survient cinq ans après la fin des hostilités en Algérie, soit dans une période relativement courte. Au bout de quelques années, la conception gaullienne sur l'occupation et le maintien des territoires étrangers a changé, sans pourtant qu'il reconnaisse les tares de la colonisation française. Pour de Gaulle, ce fut l'occupation israélienne qui entraînait des conflits au Moyen Orient, et non pas l'occupation en tant qu'action en soi. En échange, la colonisation française fut l'œuvre colonisatrice de la France, qui, conformément au génie du pays, allait déboucher sur l'émancipation des peuples<sup>84</sup>. De ce fait, selon de Gaulle, l'occupation n'est pas un concept rigide. On peut parler, d'un côté, d'une occupation de bon augure, comme c'était le cas de l'occupation française qui a débouché sur une œuvre civilisatrice, et, de l'autre côté, d'une occupation entraînant des conflits, comme on l'a vu au Moyen Orient lors de la guerre de Six Jours.

De plus, un des effets possibles de l'occupation est la politique d'immigration menée par l'occupant. Si dans le cas français, la politique d'immigration des Européens, notamment des colons français, était vue comme la suite normale de son occupation, en 1967 de Gaulle s'était montré dérangé par le soutien de l'État hébreu à l'arrivée des Juifs. En effet, le président français formulait l'hypothèse selon laquelle la politique d'immigration juive

---

<sup>84</sup> « Sur l'ensemble du mouvement de décolonisation qui existe d'un bout à l'autre du monde, je n'ai jamais cessé, depuis le jour même où la Guerre mondiale m'a amené à parler, à agir au nom de la France, je n'ai jamais cessé de suivre la même direction. Considérant que l'émancipation des peuples, car c'est de cela qu'il s'agit, est conforme tout à la fois au génie de notre pays, au but que nos grands colonisateurs, par exemple Gallieni ou Lyautey, avaient en vue dans leur œuvre colonisatrice, conforme aussi au mouvement irrésistible qui s'est déclenché dans le monde à l'occasion de la Guerre mondiale et de ce qui s'en est suivi, j'ai engagé, dans cette voie-là, dans cette voie de l'émancipation des peuples la politique de la France, naguère, et, depuis deux ans, elle est orientée dans le même sens... Mais je n'en crois pas moins qu'il faut savoir quand le moment est venu, et il est venu, reconnaître à tous le droit de disposer d'eux-mêmes, leur faire, en principe, confiance, et même attendre d'eux qu'ils apportent, à leur tour, leur contribution au bien de notre humanité. C'est là, en somme, et ce n'est pas ailleurs qu'est sincèrement la politique de la France. », Charles De Gaulle, Conférence de presse de 5 septembre 1960, disponible sur : <http://www.ina.fr/fresques/de-gaulle/liste/recherche/themes/1/Colonisation%20et%20décolonisation?video=Gaulle00061#2-9-date-desc>, consulté le 15 décembre 2011.

allait déboucher sur l'acquisition de nouveaux territoires, faute d'espace pour les nouveaux venus. Il considérait l'immigration juive en Israël comme un prétexte à la conquête des territoires et non pas, comme fut le cas pour l'Algérie, pour y apporter de la civilisation.

Tout en reconnaissant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de Gaulle définit différemment l'autodétermination en 1959, lorsqu'il s'agissait du droit des Algériens et en 1966, dans le discours prononcé à Phnom-Penh. Ainsi, lors de l'allocution radio-télévisée prononcée au palais de l'Élysée le 16 septembre 1959, de Gaulle reconnut le droit des Algériens à l'autodétermination, mais il déclarait qu'il n'y a eu jamais de souveraineté algérienne. Dans le cas algérien, il envisage l'autodétermination dans les conditions d'une étroite collaboration avec la France<sup>85</sup>. Même s'il admet comme solution la sécession qui ouvre la voie à l'indépendance totale, de Gaulle considérait celle-ci comme étant « invraisemblable et désastreuse ». De ce fait, pour lui, l'autodétermination algérienne se définit soit par la francisation complète, soit par un gouvernement algérien en union étroite avec la France.

En 1966, le Général déploie une toute autre conception de l'autodétermination des Vietnamiens. Si dans le cas algérien, l'autodétermination ne pouvait pas se réaliser sans le concours de la France, en 1966 le peuple vietnamien devrait gagner ce droit par lui-même, sans d'aide externe, en faisant référence directe à l'implication des États-Unis dans la guerre du Vietnam. Ainsi, si l'autodétermination algérienne était une affaire française ou du moins franco-algérienne, l'autodétermination vietnamienne serait un problème concernant le peuple vietnamien. Le cas algérien fut distinct du celui vietnamien à cause de l'attachement français au territoire, ayant été considéré comme partie intégrante de la France. En revanche, les États-Unis ne pouvaient pas réclamer ce droit puisqu'ils n'avaient pas eu de liens historiques avec le Vietnam.

Enfin, de Gaulle change d'avis également en ce qui concerne l'intervention des Grandes puissances dans un conflit. On assiste de nouveau à l'application du dicton deux poids deux mesures. Si, le conflit d'Algérie était

---

<sup>85</sup> « Eh bien, les trois solutions concevables feront l'objet de la consultation. Ou bien la sécession où certains croient trouver l'Indépendance. Alors la France quitterait les algériens qui auraient manifesté la volonté de se séparer d'elle. Ils organiseraient sans elle le territoire où ils habitent, les ressources dont ils peuvent disposer, le Gouvernement qu'ils souhaitent. Pour ma part, je considère qu'un tel aboutissement serait invraisemblable et désastreux... Ou bien la francisation complète telle qu'elle est d'ailleurs impliquée dans l'égalité des droits... Bref vivant en moyenne sur le même pied, au même niveau que les autres citoyens et faisant partie intégrante du peuple français qui dès lors s'étendrait effectivement depuis Dunkerque jusqu'à Tamanrasset. Ou bien le gouvernement des algériens par les algériens appuyés sur l'aide de la France et en union étroite avec elle pour l'économie, l'enseignement, la Défense, les relations extérieures. », dans *Ibidem*.

une « affaire française »<sup>86</sup>, la guerre des Six Jours concernerait la communauté internationale, notamment les Quatre grands, dont la France. Selon de Gaulle, il ne pouvait y avoir de solution sauf par la voie internationale, en soutenant, avant même que le conflit éclate, l'ancienne formule diplomatique, à savoir, « la concertation des Quatre grands ».

Donc, organisé autour de la conférence de presse gaullienne de novembre 1967, notre travail va suivre les paroles du Général, afin de prouver que ce ne furent pas l'antisémitisme ou l'antisionisme qui l'ont conduit à s'exprimer de cette façon vis-à-vis du peuple juif, mais d'autres concepts, qui, de 1958 à 1967 ont acquis chez de Gaulle des connotations différentes. En utilisant l'analyse de discours comme méthode de recherche, nous avons réussi à dépasser la narration factuelle en faveur d'une analyse conceptuelle qui nous fournit les instruments pour expliquer la pensée politique du Général à l'égard du Moyen Orient sans adopter la thèse d'un changement radical en matière de politique gaullienne.

---

<sup>86</sup> Conformément au discours de de Gaulle prononcé lors de la Conférence de presse de 5 septembre 1960 : « Les Nations Unies n'ont aucun droit d'après leur propre charte d'intervenir dans une affaire qui est de la compétence de la France », disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/impression/fiche-media/Gaule00061/conference-de-presse-du-5-septembre-1960.html>, le 15 décembre 2011.